

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DES FORÊTS,

DE LA FAUNE ET DES PARCS

Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Photo

Titre : Le prédateur

Auteur : Éric Marceau

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4^e Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

[\[services.clientele@mffp.gouv.qc.ca\]](mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca)

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

[\[www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/\]](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/).

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-89493-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73818-3 (version imprimée – 1^{re} édition)

ISBN : 978-2-550-89494-0 (version PDF)

ISBN : 978-2-550-73819-0 (version PDF – 1^{re} édition)

© Gouvernement du Québec, 2021

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, le présent rapport rend compte des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction de ses engagements.

Le contenu de ce rapport donne la mesure des efforts particuliers déployés par tous les secteurs du Ministère pour accomplir leurs missions respectives, et ce, au cours d'une année bouleversée par le contexte de la pandémie de COVID-19.

Soucieux d'accompagner les secteurs forestier et faunique en cette période où les Québécois se mobilisaient pour se protéger de la COVID-19, le Ministère a pris des mesures visant notamment à assurer la sécurité des travailleurs en sylviculture dans les forêts publiques et privées et a reporté la facturation des volumes récoltés dans les forêts publiques à six mois plus tard.

Par ailleurs, le Ministère a mis la forêt au cœur de la relance économique du Québec, dans un souci d'aménagement durable de cette ressource. C'est ainsi que nous avons lancé la Stratégie nationale de production de bois, qui vise à aménager la forêt du Québec de manière responsable tout en accroissant la contribution de l'industrie forestière à l'économie du Québec et de ses régions.

Dans la même foulée, étant donné que le bois est une ressource locale, durable et renouvelable et que son utilisation contribue à la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, nous avons mis en place la Politique d'intégration du bois dans la construction. Elle vient s'arrimer aux autres stratégies et politiques gouvernementales en matière de développement durable, dont le Plan pour une économie verte 2030.

Afin de préserver et de valoriser le patrimoine faunique du Québec, le Ministère s'est assuré de faire en sorte que, malgré la situation sanitaire, les citoyens puissent maintenir leurs activités fauniques. Pour ce faire, il a veillé à ce que les agents de protection de la faune poursuivent leurs activités en toute sécurité et il a mis en place une solution d'enregistrement du gros gibier à distance. Cette dernière a d'ailleurs été saluée par les citoyens et les partenaires fauniques.

En cette fin d'un exercice hors du commun, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du personnel du Ministère pour son dévouement et son efficacité remarquables.

Les réalisations présentées dans ce rapport reflètent le travail accompli par le Ministère et son personnel pour favoriser le développement durable des forêts, de la faune et des parcs du Québec et, ainsi, contribuer aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Pierre Dufour

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, le 28 septembre 2021

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel 2020-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte notamment des résultats atteints dans cette deuxième année du Plan stratégique 2019-2023, des réalisations du Ministère au regard des objectifs du Plan d'action de développement durable 2016-2020 ainsi que des engagements figurant dans la Déclaration de services aux citoyens.

Ces réalisations sont grandement redevables aux efforts exceptionnels que les membres du personnel, tant en région qu'à Québec, ont déployés pour tenir les engagements du Ministère tout au long de l'année, et ce, malgré les défis liés au contexte de la pandémie de COVID-19 et les contraintes inhérentes au travail à distance. Par leur contribution remarquable, ils ont su incarner et exprimer pleinement les valeurs du Ministère, soit l'expertise, la créativité, la collaboration et le respect. Aussi, je salue leur engagement et les en remercie profondément.

Tous les secteurs du Ministère ont ainsi contribué à l'accomplissement de sa mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et d'en appuyer le développement économique au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions. En unissant leurs efforts, ils ont concouru à faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Mario Gosselin

Sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec, le 28 septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	25
2.1 Plan stratégique	25
2.2 Déclaration de services aux citoyens	47
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	50
3.1 Utilisation des ressources humaines	50
3.2 Utilisation des ressources financières	53
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	55
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	58
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	58
4.2 Développement durable	59
4.3 Occupation et vitalité des territoires	68
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	70
4.5 Accès à l'égalité en emploi	71
4.6 Allègement réglementaire et administratif	76
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	79
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	80
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	82
4.10 Politique de financement des services publics	82
4.11 Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	83
4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	88
5. ANNEXES	89
Annexe I - Coût des principales activités ministérielles	89
Annexe II - Revenus de tarification du Ministère	90
Annexe III - Occupation et vitalité des territoires – État d'avancement des réponses aux priorités régionales	92
Annexe IV - Organigramme au 31 mars 2021	98

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents.

Les informations du Rapport annuel 2020-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que leurs contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Original signé

Mario Gosselin

Sous-ministre

Original signé

Alain Sénéchal

Sous-ministre associé aux Forêts

Original signé

Élise Paquette

Sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs par intérim

Original signé

Lucie Ste-Croix

Sous-ministre associée aux Opérations régionales

Original signé

Louis Pelletier

Forestier en chef

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, le 28 septembre 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel 2020-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence, en nous appuyant sur les travaux accomplis au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et à échanger sur certains éléments examinés. Le but de ces travaux n'était pas de vérifier les systèmes de compilation ni d'évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations présentées dans le Rapport annuel 2020-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous paraissent, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérentes.

La directrice de l'audit interne,

Original signé

Caroline Marois

Québec, le 28 septembre 2021

1. L'ORGANISATION

Créé en 2014, le Ministère est responsable de la conservation et de la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux au Québec. Ces responsabilités se distinguent par l'importance du Ministère sur le plan économique, par la pérennité des ressources forestières et fauniques et par une présence régionalisée, et ce, au bénéfice de la population du Québec.

1.1 L'organisation en bref

Mission

Assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Vision

S'unir pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

Valeurs

- Expertise : l'expertise nous caractérise.
- Créativité : la créativité nous anime.
- Collaboration : la collaboration nous rend plus efficaces.
- Respect : le respect nous guide.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé du Secteur des forêts, du Secteur de la faune et des parcs, du Secteur des opérations régionales, du Bureau du forestier en chef, de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat ainsi que de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines ainsi que la Direction générale des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) assument également les services administratifs requis par le Ministère.

De plus, le Ministère comprend une Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis en partageant ces derniers avec le MERN.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, le Forestier en chef publie son propre rapport d'activité.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe IV.

Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que bon nombre d'activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

Forêts

- Assurer un aménagement durable des forêts publiques en privilégiant un aménagement écosystémique inscrit dans une démarche facilitant la participation des différents acteurs associés aux forêts.
- Acquérir et développer des connaissances en matière d'aménagement et d'environnement forestiers, notamment par la réalisation d'inventaires forestiers et par l'accomplissement d'activités de recherche et d'analyse économique, lesquelles contribueront à orienter les choix qui sont faits pour assurer l'aménagement durable des forêts et l'utilisation optimale du territoire forestier.
- Élaborer la planification des activités propres à l'aménagement forestier, en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et avec les tables opérationnelles.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés, et ce, pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles à propos des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.

- Assurer un suivi de l'information relative aux études stratégiques et aux négociations à propos des divers accords commerciaux et tenir à jour cette information, dans le but d'assurer l'accès aux marchés pour les produits forestiers québécois par la minimisation des barrières commerciales et non commerciales.

Faune

- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de plus de 1 000 points de vente.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer la conservation et le rétablissement des espèces fauniques en situation précaire, par la mise en place d'équipes de rétablissement, par la participation à la mise en œuvre de plans de rétablissement établis par ces mêmes équipes, par l'adoption de la réglementation adéquate et par l'élaboration de partenariats avec les acteurs du milieu.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche et des populations de poissons d'eau douce et migrateurs (anadromes et catadromes) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée, en vertu d'une délégation de responsabilités du gouvernement du Canada.
- Assurer, en complémentarité avec le secteur privé, la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation et de mise en valeur ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer la gestion et les activités dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer un contrôle des animaux importuns en milieu urbain et en périphérie, en vue de protéger les citoyens quant aux situations à risque.

Parcs

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de certains parcs actuels.
- Assurer la mise en œuvre de la Politique sur les parcs ainsi que l'élaboration et la révision des plans directeurs.

Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, ils se répartissent également dans toutes les régions administratives du Québec.

Cette clientèle et ces partenaires comprennent notamment les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les groupements forestiers;
- l'organisme Groupements forestiers Québec;
- les coopératives forestières;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières;
- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- La Financière agricole du Québec;
- le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois);
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- l'organisme Producteurs et productrices acéricoles du Québec;
- les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs;

- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
 - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
 - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
 - la Fédération des pourvoires du Québec,
 - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec,
 - Zecs Québec;
- la Société du Plan Nord;
- l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

La Société des établissements de plein air du Québec et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires importants pour le Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des délégués pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégués sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
2 620	Effectif du Ministère
1 094,0 M\$	Dépenses du Ministère
5,6 G\$	Produit intérieur brut du secteur forestier en 2020
53 480	Nombre d'emplois en 2020 dans le secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière, des activités de soutien à la foresterie et de la fabrication de produits en bois et de papier
34,1 millions	Mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques
137,9 millions	Plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publique et privée
1 326 725	Permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés
747	Parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (578) et les autres (35)

Autres chiffres clés du secteur faunique

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
946,2 M\$ ¹	Retombées économiques des activités fauniques
36 019	Candidats aux formations du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune en 2020, soit l'initiation à la chasse à l'arme à feu (13 537), l'initiation à la chasse avec arc ou arbalète (21 779) et la formation de piégeage et gestion des animaux à fourrure (703)

1.2 Faits saillants

Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Ministère

Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de COVID-19². De profondes répercussions sur l'économie et la population se sont ensuite concrétisées. En réponse à cette crise, le Ministère a adopté une série de mesures pour soutenir les industries forestières et fauniques tout en contribuant à contenir la propagation de ce virus.

Tout d'abord, pour l'industrie forestière, le déploiement de plusieurs mesures a contribué à alléger le fardeau financier des entreprises et a aidé celles-ci à disposer des liquidités requises pour traverser cette crise, soit :

- la reconnaissance, à partir du 25 mars 2020, du secteur des pâtes et papiers et de celui de la production et de l'approvisionnement d'énergie à partir de la biomasse à titre d'activités prioritaires par le gouvernement du Québec, notamment pour assurer la production de produits sanitaires

1. Cette donnée est basée sur l'information la plus récente, soit celle de l'année 2018.

2. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Décret 177-2020 du 13 mars 2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-177-2020.pdf?1584224223>].

et d'emballage, de papiers et de cartons³. La liste des services et activités prioritaires a été modifiée par la suite, le 15 avril 2020, notamment pour inclure l'industrie des produits du bois⁴ et les travaux sylvicoles. Ainsi, toutes les entreprises produisant des intrants ou des matières premières nécessaires aux secteurs prioritaires pouvaient maintenir leurs activités, en tenant compte des directives de la santé publique. Les fournisseurs de ces entreprises qui contribuaient à la poursuite de leurs activités pouvaient également demeurer en activité;

- l'annonce de trois mesures économiques spécifiques par le gouvernement du Québec, les 7 avril⁵ et 26 mai 2020⁶, visant à donner un répit aux entreprises du secteur forestier affectées par la COVID-19, à savoir :
 - la bonification des grilles de taux des travaux sylvicoles pour l'exercice 2020-2021, afin de prendre en compte les coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de moyens visant à assurer la sécurité et la distanciation physique des travailleurs en sylviculture, tant dans les forêts publiques que privées,
 - le report jusqu'en septembre 2020 de la facturation des volumes récoltés dans les forêts publiques au cours du mois de mars 2020 et les mois suivants,
 - la modification du Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources, afin d'accélérer les versements liés à ce programme;

- l'annonce de trois autres mesures par le gouvernement du Québec, le 5 juin 2020, destinées aux usines de transformation des bois ainsi qu'aux acheteurs du marché libre des bois pour améliorer leurs conditions d'affaires, en leur assurant un soutien face aux conséquences liées à la COVID-19, soit :
 - toutes les entreprises ayant un contrat avec le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) signé, après le 1^{er} avril 2017, et assorti d'une échéance en 2020 pouvaient bénéficier d'une prolongation de contrat d'une année, afin d'obtenir davantage de souplesse dans leur scénario d'approvisionnement,
 - le BMMB suspendait, jusqu'au 31 mars 2021, l'obligation de déposer une garantie d'exécution sur les secteurs vendus, afin de favoriser un maximum de liquidités ou de capacité d'emprunt pour les entreprises actives sur le marché libre,
 - dans le contexte où la facturation des bois était suspendue jusqu'en septembre 2020, le BMMB retournait les garanties d'exécution des contrats terminés, et ce, même si les droits n'avaient pas tous été acquittés;

- l'appui du gouvernement du Québec à la recherche et à l'innovation par l'entremise de deux mesures annoncées dans *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*⁷, le 12 novembre 2020, dans le contexte où plusieurs entreprises ont été contraintes d'annuler ou de reporter des projets innovants en raison des effets causés par la pandémie de COVID-19 sur leurs liquidités, à savoir :

3. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Décret 223-2020 du 24 mars 2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/Decret-223-2020.pdf?1585098631>].

4. Le terme « produits du bois » inclut ici tous les produits forestiers.

5. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Pandémie de la COVID-19 - Québec annonce deux mesures économiques destinées au secteur forestier*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-quebec-annonce-deux-mesures-economiques-destinees-au-secteur-forestier/>].

6. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Secteur forestier - Québec accélère les versements du Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/secteur-forestier-quebec-accelere-les-versements-du-programme-de-remboursement-pour-des-couts-de-che/>].

7. Ministère des Finances, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*, [En ligne], [http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR_lepointNov2020.pdf].

- la bonification de l'enveloppe du Programme Innovation Bois⁸ et le devancement de sommes, afin de soutenir un plus grand nombre de projets porteurs et innovants de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers, soit les pâtes, papiers et bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction bois et les bioénergies,
- le soutien financier ponctuel à FPInnovations pour la recherche et le développement de nouveaux créneaux et produits porteurs dans le secteur forestier, permettant d'accélérer le développement de projets ayant un potentiel de réalisation élevé à court terme, accompagné de livrables démontrant des bénéfices pour le Québec;
- des actions ministérielles sur le plan de la santé et sécurité des travailleurs du domaine forestier, dont :
 - la collaboration avec les représentants d'entreprises sylvicoles et Rexforêt, afin de proposer des mesures sanitaires conformes aux exigences de l'Institut national de santé publique du Québec⁹ et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail¹⁰,
 - le financement du *Guide de préparation et de mise à jour d'un plan de lutte contre les pandémies (COVID-19) spécifique au secteur forestier*¹¹, élaboré par Formabois et Forêt Compétences,
 - l'évaluation des coûts supplémentaires générés par la mise en place de moyens visant à assurer la sécurité des travailleurs sylvicoles. Ainsi, un budget supplémentaire de 20,0 M\$ a été accordé pour la saison d'opération 2020-2021 pour financer les mesures sanitaires en vue de rendre possible la réalisation des travaux sylvicoles dans un environnement sécuritaire.

Le Ministère a également mis en œuvre plusieurs mesures de soutien au bénéfice de l'industrie faunique, soit :

- le report de deux mois du paiement des loyers des pourvoyeurs avec droits exclusifs de pêche, de chasse ou de piégeage (PADE) accordé dans un contexte où leurs activités étaient susceptibles d'être ralenties par la pandémie de COVID-19. La valeur des loyers reportés des PADE en 2020 représentait un total de plus de 900,0 k\$;
- l'édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les animaux en captivité¹², permettant ainsi ce qui suit :
 - la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2021, de la période transitoire pour apporter les correctifs de sécurité requis aux installations de garde des mammifères à risque élevé, des reptiles de grande taille, des reptiles venimeux ou des sangliers,
 - la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2022, de la période transitoire pour la mise aux normes de la dimension des installations de garde et des bassins ainsi que pour procéder à l'identification des animaux, dont celle-ci est obligatoire.

Le Ministère a procédé ainsi afin de minimiser les baisses importantes de revenus à prévoir pour les zoos dans un contexte où la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales en découlant ont provoqué l'annulation ou le report de plusieurs travaux de mise en conformité. Cette situation avait pour

8. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

9. Institut national de santé publique du Québec, *Industrie des produits du bois et travaux sylvicoles - Mesures de préventions de la COVID-19 en milieu de travail – Recommandations intérimaires*, [En ligne], [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2995-industrie-bois-sylvicoles-covid19.pdf>].

10. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de l'aménagement forestier – COVID-19*, [En ligne], [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2166-guide-foret.pdf>].

11. Forêt Compétences, *Guide de préparation et de mise à jour d'un plan de lutte contre les pandémies (COVID-19)*, [En ligne], [http://www.csmoaf.com/dynamiques/documents/PDF/COVID19/20-1448%20Guide%2020210207_jt.pdf].

12. Publications du Québec, *Règlement sur les animaux en captivité*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/C-61.1.%20R.%205.1.pdf>].

conséquence de nuire à la réalisation des travaux requis dans les délais prévus au règlement, et les zoos auraient pu être en situation d'infraction;

- le consentement au financement des dépenses liées à la gestion sanitaire des installations et de l'équipement des organismes admissibles au Programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale 2020-2021¹³. Ce programme, issu du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022¹⁴, s'adressait aux organismes dont l'une des activités principales était d'offrir des services locatifs de pêche d'hiver et qui exerçaient leurs activités dans les zones de pêche 7 (portion comprise entre la route 132 et la route 138), 8, 21 et 25 de même que celle de la rivière Sainte-Anne dans sa portion située en aval de l'autoroute 40. Une somme maximale de 5 k\$ était accordée par organisme. Neuf organismes se sont prévalus de l'aide financière offerte par ce programme;
- l'octroi d'un contrat de 18 k\$ à l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre pour élaborer un protocole sanitaire d'opération, adapté au contexte de la pandémie de COVID-19 pour l'hiver 2021. Ce contrat visait, notamment, à acquérir le matériel nécessaire au déploiement du protocole sanitaire et à l'adaptation des activités des centres de pêche.

Les employés du Ministère ont également été appelés à lutter contre la propagation de la COVID-19. Dès le début de la crise, le Ministère n'a ménagé aucun effort afin de s'assurer du maintien de la santé physique et psychologique de son personnel et de faire en sorte que celui-ci puisse bénéficier de tous les outils nécessaires pour assurer le maintien de sa prestation de services, notamment par les mesures suivantes :

- la mise en place de comités de direction ministériels spécifiques sur une base régulière pour assurer la gestion de la situation;
- la mise en œuvre de l'ensemble des mesures recommandées par les autorités de la Santé publique et des communications requises auprès des employés;
- le déploiement des infrastructures technologiques (matérielles et logicielles) visant à assurer l'accès au télétravail, et ce, pour la majorité des employés. Au plus fort de la crise, plus de 90 % du personnel s'était adapté au télétravail et à ses nouvelles technologies;
- l'élaboration de plusieurs outils de soutien à l'intention des employés et gestionnaires, dont :
 - un guide d'orientation à l'intention des gestionnaires lorsqu'un employé obtenait un diagnostic positif à la COVID-19 et les procédures à suivre,
 - une trousse d'information à l'intention des gestionnaires et une autre à l'intention des employés visant à les soutenir, en proposant de bonnes pratiques à mettre en place dans le contexte de la COVID-19,
 - un sondage effectué pour analyser l'expérience de télétravail et déceler les zones d'amélioration potentielles,
 - un protocole de retour dans les milieux de travail appuyé par une stratégie de gestion du changement.

13. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale 2020-2021*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/programme-soutien-a-lindustrie-de-peche-hivernale/#:-:text=Pour%20d%C3%A9poser%20un%20projet,est%20le%2015%20janvier%202021>].

14. Saumon Québec, *Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec*, [En ligne], [<https://www.saumonquebec.com/a-propos/fqsa/pdps>].

Publication du Bilan de l'aménagement durable des forêts 2013-2018

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier¹⁵ (LADTF) prévoit la production d'un bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts (Bilan). Celui couvrant la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2018 a été déposé à l'Assemblée nationale le 27 octobre 2020¹⁶. Il s'agit d'un portrait périodique des progrès réalisés en matière d'aménagement durable des forêts, qui présente des informations factuelles sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Le document principal est soutenu par 33 fiches techniques qui présentent, de façon plus détaillée, les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts.

Les principaux résultats du Bilan démontrent que des avancées ont été réalisées pour chaque défi de la Stratégie d'aménagement durable des forêts¹⁷. Parmi les nombreuses réalisations mentionnées dans le Bilan, on trouve notamment :

- l'intégration, dans les plans d'aménagement forestier, des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes qui sont soucieux des activités d'aménagement forestier;
- la mise en place de l'aménagement écosystémique. Cette approche offre la meilleure garantie possible pour maintenir à long terme des écosystèmes forestiers fonctionnels ainsi que la biodiversité qui s'y trouve;
- le déploiement de plusieurs mesures pour produire davantage de bois aux caractéristiques recherchées par l'industrie forestière, favorisant ainsi sa prospérité à long terme.

Par ailleurs, toujours en conformité à la LADTF, le Forestier en chef a présenté au Ministère, le 27 juillet 2020, une analyse qui rend compte des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État pour la période comprise entre 2013 à 2018¹⁸. L'analyse a été effectuée sur la base des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts servant à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps.

À la lumière des principaux aspects positifs dégagés par les évaluations réalisées, il est constaté que la forêt du Québec se porte bien et que, compte tenu des informations recueillies, sa pérennité est assurée. À l'échelle provinciale, le volume de bois récolté n'excède ni les possibilités forestières ni les attributions de bois. Les activités d'aménagement et de récolte sont durables, et la forêt n'est pas surexploitée.

Toutefois, certains éléments demeurent préoccupants et des recommandations ont été émises à leur égard, notamment, la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la production de bois en essences et en qualité désirées en forêt feuillue et l'utilisation des bois sans preneur.

15. Publications du Québec, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/a-18.1>].

16. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Reddition de comptes sur l'aménagement durable des forêts*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/reddition-de-comptes-sur-amenagement-durable-forets/>].

17. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie d'aménagement durable des forêts*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/>].

18. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, [En ligne], [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/analyseresultats_adf_2013-2018_web.pdf].

Cette analyse, réalisée en toute indépendance par le Forestier en chef, doit être perçue comme un instrument de mesure et d'amélioration continue dans le cadre du régime forestier, en vue de soutenir les efforts consacrés à l'aménagement durable des forêts québécoises.

Annnonce de la révision ciblée du régime forestier

Engagé dans un processus d'amélioration continue, le Ministère a annoncé, le 6 novembre 2020, la révision ciblée du régime forestier¹⁹. À cette occasion, des mesures concrètes ont été annoncées afin de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier. Cette révision a pour but d'offrir plus de prévisibilité aux entreprises, de simplifier l'exécution des opérations, de favoriser la récupération des bois lors de perturbations naturelles et de produire un plus grand volume de bois. Les mesures touchent trois grandes thématiques²⁰, soit :

- la révision des mécanismes de mise en marché des bois, afin d'assurer une juste valeur marchande des bois sur pied. Ces mesures visent à augmenter les volumes disponibles et achetés sur le marché libre, à diminuer les risques de surenchère et à simplifier le cadre administratif;
- l'optimisation des processus de planification forestière. En effet, le gouvernement du Québec s'est engagé à offrir aux entreprises du secteur forestier une meilleure prévisibilité de la planification forestière. Cet engagement se traduit par une augmentation de la réserve de secteurs de récolte qui passera de 200 % à 300 % d'ici décembre 2021, soit l'équivalent de trois années à venir en volumes de bois²¹. Des mesures ont aussi été mises en place pour optimiser et améliorer les mécanismes de planification, afin de mieux prendre en compte les aspects opérationnels;
- l'application de mesures à l'environnement d'affaires de l'industrie forestière, afin d'offrir plus de prévisibilité et de flexibilité dans la gestion forestière ainsi que d'assurer la stabilité des approvisionnements et une meilleure équité dans la tarification forestière.

Outre ces changements à court terme, le Ministère poursuivra ses échanges avec tous les partenaires du secteur forestier, afin de répondre aux enjeux de mise en œuvre liés au régime forestier et d'améliorer, en continu, les pratiques d'aménagement durable des forêts.

Lancement de la Stratégie nationale de production de bois

La Stratégie nationale de production de bois (SNPB) a été rendue publique le 16 décembre 2020²². L'annonce de cette stratégie répond à un objectif précis de la Stratégie d'aménagement durable des forêts²³ : « Doter le Québec d'une stratégie nationale de production de bois ».

19. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *En réponse aux demandes de l'industrie forestière - Québec présente une révision ciblée du régime forestier*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/en-reponse-aux-demandes-de-lindustrie-forestiere-quebec-presente-une-revision-ciblee-du-regime-forestier>].

20. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Révision ciblée du régime forestier - Pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL-mesures_detaillees-revision-regime-forestier.pdf].

21. Cet engagement est également présenté à l'indicateur 7 du Plan stratégique 2019-2023 à la [page 35](#).

22. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie nationale de production de bois*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/STR_Strategie-nationale_production_bois.pdf].

23. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie d'aménagement durable des forêts*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/>].

Cette stratégie contribue à clarifier le pôle économique de l'aménagement durable des forêts à l'égard de la production de bois. Elle a pour but d'aménager la forêt du Québec de façon durable, afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie du Québec et de ses régions. Elle mise également sur le rôle majeur que jouera la forêt dans l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques. En outre, elle vise à augmenter la richesse tirée de la forêt, en prenant en compte les orientations gouvernementales en matière de protection, de conservation et d'acceptabilité sociale.

La SNPB définit cinq axes de travail. Ceux-ci ont pour but de créer de la richesse par les effets qu'ils généreront sur l'amélioration des caractéristiques du bois et de la quantité produite dans les forêts privées et publiques du Québec, soit :

- la production de bois économiquement intéressant;
- la valorisation du bois déjà disponible;
- la contribution de la forêt privée à la richesse collective;
- la contribution du secteur forestier aux objectifs d'atténuation des changements climatiques;
- l'innovation et les connaissances.

La mise en œuvre de la stratégie sera concrétisée par l'entremise de stratégies régionales de production de bois, afin de faire face aux défis et aux enjeux propres à chaque région et de contribuer à l'atteinte des cibles nationales.

Diffusion de la Politique d'intégration du bois dans la construction

Le 16 décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la Politique d'intégration du bois dans la construction²⁴ (Politique). Celle-ci présente les objectifs visant à accroître l'utilisation du bois dans la construction, afin de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments.

La Politique comporte cinq axes, à savoir :

- 1 - l'engagement gouvernemental à l'exemplarité;
- 2 - la réglementation;
- 3 - la recherche et l'innovation;
- 4 - la formation et le soutien technique;
- 5 - le rayonnement.

24. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique d'intégration du bois dans la construction*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO_Construction_bois_MFFP.pdf?1608213707].

La Politique se distingue principalement de la Charte du bois²⁵ par sa portée élargie, puisqu'elle inclut dorénavant la construction résidentielle unifamiliale. En outre, un axe portant sur le rayonnement a été ajouté. Rappelons que la Charte du bois a été adoptée en 2013 par le gouvernement du Québec afin d'accroître l'utilisation du bois dans la construction. Elle constitue un engagement gouvernemental depuis 2015. En 2019, lors du dépôt du bilan de cette charte²⁶, le gouvernement du Québec s'est engagé à annoncer dans la prochaine année une Charte du bois plus ambitieuse, d'où l'annonce de la Politique.

L'approche choisie dans la Politique est de donner au bois la place qui lui revient dans la construction résidentielle et non résidentielle, dans la perspective d'utiliser le bon matériau au bon endroit, au regard des contraintes techniques et économiques propres à chaque nouveau bâtiment. L'utilisation du bois est en croissance dans la construction et sa contribution à la lutte contre les changements climatiques est reconnue. Le choix du bois comme matériau de construction, c'est utiliser une ressource locale, durable et renouvelable dont l'analyse du cycle de vie démontre une performance environnementale avantageuse. De plus, l'utilisation de ce matériau contribue au développement social et économique du Québec.

La mise en œuvre de la Politique se traduira par des mesures concrètes qui contribueront à donner suite à ces orientations en matière de construction bois. Les mesures seront rendues publiques ultérieurement.

Programme Innovation Bois – Mesure provenant de la mise à jour économique à l'automne 2020

Le Programme Innovation Bois²⁷ (Programme) est une mesure phare du Ministère qui aide à soutenir des projets innovants, tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure.

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*²⁸ du 12 novembre 2020, une bonification du Programme s'élevant à 23 M\$ en 2020-2021 destinée au soutien d'un plus grand nombre de projets porteurs et innovants a été annoncée²⁹. Le financement de cette mesure prévoyait le devancement de 7,5 M\$ de l'enveloppe initialement prévue au Programme pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023. L'effet net de cette annonce est donc de 15,5 M\$, portant l'enveloppe totale du Programme à 135,5 M\$. Grâce à cette bonification, les entreprises peuvent disposer de plus de liquidités et accélérer les investissements, compte tenu du contexte économique découlant de la pandémie de COVID-19. Cette mesure budgétaire a favorisé le soutien de 37 projets supplémentaires, la majorité touchant le volet innovation du Programme.

La contribution du Programme sert de levier important à la génération d'investissements stratégiques de la part de l'industrie et de divers autres partenaires financiers. Ultimement, la concrétisation de ces projets favorise l'amélioration de la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers.

25. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/charte-bois.pdf>].

26. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Bilan de la Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/BilanCharteduBois.pdf>].

27. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

28. Ministère des Finances, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*, [En ligne], [http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR_lepointNov2020.pdf].

29. Cette annonce est également citée au fait saillant concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Ministère à la [page 12](#).

Cellule Outaouais-Laurentides et Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus

En décembre 2019, le gouvernement du Québec a mis en place la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides (Cellule). Le mandat de la Cellule consiste à trouver des solutions innovantes et structurantes afin d'aider la structure industrielle régionale à s'adapter à un environnement d'affaires en évolution et fortement concurrentiel.

Le premier mandat de la Cellule s'est terminé en mars 2020. En réponse aux conclusions du premier mandat, neuf solutions ont été retenues par le gouvernement du Québec afin d'améliorer la planification forestière³⁰, soit :

- 1 - l'application de traitements sylvicoles adaptés au contexte régional;
- 2 - l'approche en matière de planification collaborative;
- 3 - le renouvellement et l'adaptation de la mesure de mobilisation des bois de trituration pour 2020-2021;
- 4 - la révision du modèle de la valeur marchande des bois sur pied pour la forêt feuillue et mixte;
- 5 - la mobilisation accrue du bois de la forêt privée;
- 6 - l'utilisation de cour(s) de valorisation des bois ou cour(s) de concentration;
- 7 - la réalisation d'une planification représentant trois années d'opération forestière;
- 8 - le renouvellement du parc d'équipements forestiers;
- 9 - l'investissement dans les axes routiers prioritaires.

Parmi ces solutions, la mesure numéro 3 relative à la mobilisation des bois de trituration a conduit au lancement du Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides³¹ et à la bonification du Programme d'investissement pour l'aménagement des forêts, le 20 juillet 2020³². Ces programmes, dotés d'un budget total de 14,3 M\$, ont rendu possible la mobilisation des bois feuillus de faible qualité en provenance des forêts publique et privée. Ainsi, ce budget a contribué à mobiliser potentiellement des volumes de bois d'environ 30 000 m³ en forêt privée et 332 000 m³ en forêt publique.

30. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Groupe de travail de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides – Rapport détaillé (phase 1)*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/RA_cellule_intervention_vitalite_Outouais_Laurentides.pdf].

31. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides Forêt privée - Année financière 2020-2021*, [En ligne], [https://bmmb.gouv.qc.ca/media/58958/cadre_application_programme_ecoulement_fpr_2020-2021.pdf].

32. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Région de l'Outaouais et des Laurentides – Québec accorde 14,3 M\$ pour venir en aide rapidement à l'industrie forestière*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/regions-de-loutaouais-et-des-laurentides-quebec-accorde-143-m-pour-venir-en-aide-rapidement-a-lindustrie-forestiere>].

Le mandat de la Cellule a été reconduit en juin 2020 et avait comme principaux objectifs :

- 1 - l'identification de nouveaux marchés pour les produits du bois, afin d'améliorer l'utilisation des volumes de fibre disponibles ainsi que des projets porteurs;
- 2 - l'accroissement de la contribution des détenteurs de garantie d'approvisionnement au processus de planification collaborative;
- 3 - la coordination et la consolidation des opérations forestières pour une plus grande efficacité et une réduction des coûts.

Le deuxième rapport de la Cellule a été déposé en décembre 2020³³. Pour donner suite aux recommandations issues de ce deuxième rapport, le gouvernement du Québec a annoncé, le 8 février 2021, la mise en place d'un projet pilote de planification collaborative en Outaouais³⁴. Ce projet a pour but de mettre en œuvre un modèle de collaboration en matière de planification forestière et ainsi d'accroître la contribution des détenteurs de garantie d'approvisionnement, dans l'optique de réduire les coûts liés à l'approvisionnement. L'objectif consiste également à obtenir une planification mieux adaptée à la forêt et aux enjeux de la région. Par la même occasion, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un bureau de projets ayant pour mandat de recueillir les propositions de promoteurs désireux de mettre en valeur les volumes de bois toujours disponibles en Outaouais dans les Laurentides.

Projet de loi numéro 88 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Le 11 mars 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 88 - Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives³⁵.

Comme présenté, ce projet de loi répond aux besoins et aux préoccupations de la population du Québec en proposant des solutions adaptées aux enjeux fauniques actuels et émergents selon ces trois grands axes :

- une société forte et résiliente, par l'encadrement des activités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats ainsi que par la protection de la santé et de la sécurité des personnes;
- la protection d'un patrimoine faunique créateur de richesse et de qualité de vie, notamment par l'augmentation des pouvoirs d'action contre le braconnage;
- une organisation agile et performante au service des Québécois, par la modernisation de la Loi ainsi que par l'allègement réglementaire et administratif.

33. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Second mandat de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/RA_second_mandat_cellule_industrie_forestiere_Outouais_Laurentides.pdf].

34. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière - Deux nouvelles initiatives pour une meilleure planification forestière en Outaouais et dans les Laurentides*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/cellule-dintervention-sur-la-vitalite-de-lindustrie-forestiere-deux-nouvelles-initiatives-pour-une-meilleure-planification-forestiere-en-outouais-et-dans-les-laurentides>].

35. Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi numéro 88 - Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives*, [En ligne], [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_172151&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz].

Plus concrètement, la mise à jour de cette loi, dont la dernière révision datait de 2009, a pour but d'en moderniser différents aspects, notamment :

- pour assurer une meilleure gouvernance des zones d'exploitation contrôlée (zec) reflétant les attentes de la population quant à l'accès au territoire;
- en bonifiant le pouvoir d'intervention des agents de protection de la faune relativement aux saisies et au respect des modalités légales entourant les activités de chasse et pêche;
- par le resserrement des amendes relatives aux différentes infractions en lien avec la faune, en ce qui a trait, par exemple, aux règles de garde et de confiscation;
- pour le bien-être animal et la récupération du gibier, avec la reconnaissance des activités des conducteurs de chiens de sang;
- par divers allègements réglementaires et administratifs;
- par l'établissement des mesures à prendre en cas de préjudice grave envers la faune et son habitat;
- par la création d'un fonds régionalisé visant à recueillir les montants de compensation financière pour les habitats fauniques.

Instauration d'une fin de semaine de chasse au cerf de Virginie destinée à la relève

La première édition d'une fin de semaine de chasse au cerf de Virginie destinée à la relève a eu lieu les 31 octobre et 1^{er} novembre 2020³⁶. Sous le nom de la fin de semaine « Relève à la chasse », cette initiative permet, à certaines conditions, aux chasseurs de la relève de pratiquer la chasse au cerf de Virginie en compagnie d'un mentor durant deux jours, et ce, en dehors de la période régulière de chasse pour cette espèce. Elle a donc pour but de favoriser la pratique de la chasse et le transfert des connaissances des chasseurs expérimentés.

De 2013 à 2019, la vente des permis de chasse au cerf de Virginie était en diminution constante. Les initiatives favorisant la relève de chasseurs de cerf de Virginie sont donc cruciales, afin d'assurer à long terme le contrôle des populations et de maintenir les retombées économiques liées à la pratique de la chasse.

L'initiative de cette fin de semaine découle de la mise en œuvre du Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027³⁷. Cette action répond à une demande répétée des partenaires fauniques du Ministère depuis de nombreuses années. Des conditions d'admissibilité ont été mises en place afin d'encadrer la participation à cet événement. Entre autres, seuls les jeunes chasseurs âgés de 12 à 17 ans au 31 octobre 2020 et certifiés pour l'arme utilisée lors de cette fin de semaine, les détenteurs d'un permis d'initiation et les nouveaux chasseurs certifiés en 2019 pouvaient être admissibles à cette fin de semaine.

36. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Fin de semaine de chasse au cerf de Virginie destinée à la relève*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/cerf/releve-chasse/>].

37. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/PL_gestion_cerf_virginie_2020-2027.pdf].

La première édition de la fin de semaine « Relève à la chasse » a été un véritable succès :

- près de 700 participants se sont inscrits à cette fin de semaine;
- de l'ensemble de ces inscriptions, 85 % de ces chasseurs étaient âgés de 12 à 17 ans;
- répartis dans l'ensemble des zones de chasse, ces nouveaux adeptes ont récolté un peu plus de 90 cerfs durant cette fin de semaine qui leur était destinée.

Mise en place du service d'enregistrement en ligne de la faune

Lorsqu'ils pratiquent leurs activités, les chasseurs et les piégeurs doivent déclarer leurs prises en se rendant à une station d'enregistrement avec leur animal, notamment pour indiquer le lieu d'abattage ou de capture, fournir des données utilisées pour la gestion de la faune et effectuer des prélèvements dans le cadre de travaux de recherche ou de contrôle des maladies. Au printemps 2020, la pandémie de COVID-19 faisait irruption, le gouvernement a choisi de ne pas suspendre les activités liées à la chasse, à la pêche et au piégeage.

Devant ces enjeux, une première solution d'enregistrement à distance, élaborée en trois semaines, a été mise en ligne dès le 20 avril 2020, et ce, juste à temps pour la chasse printanière et ainsi aider la clientèle à respecter les obligations liées à l'enregistrement³⁸. Le Ministère a ensuite poursuivi la conception d'une deuxième solution d'enregistrement facilitant l'indication des lieux de capture ou d'abattage avec plus de précision, à l'aide d'une carte interactive adaptée aux appareils mobiles et offrant des validations automatisées ainsi que des renseignements disponibles en temps réel pour les agents de la Protection de la faune.

C'est ainsi que, le 28 août 2020, le Ministère annonçait à sa clientèle qu'elle aurait la possibilité d'enregistrer en ligne la capture de l'orignal, de l'ours noir, du dindon sauvage et du cerf de Virginie³⁹. Grâce à ce système d'enregistrement à distance⁴⁰, le Ministère a permis à sa clientèle de réaliser ses activités dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Ce système s'est avéré bénéfique pour plusieurs, comme il a été souligné positivement à maintes reprises par la clientèle. La popularité de ce nouveau service témoigne de son appréciation. En effet, au printemps 2020, 82 % de la clientèle a procédé à l'enregistrement de son gibier en ligne et 58 % s'est prévalu de cette solution lors de la chasse automnale en 2020. Ces données représentent un énorme succès pour une première année d'implantation, et ce, dans un délai très court et grâce à un modèle de développement informatique très adaptable.

Cette transition vers le numérique répond à un besoin exprimé par la clientèle, en plus d'être conforme aux attentes de la relève.

38. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *COVID-19 – Mise en place de nouvelles mesures pour procéder à l'enregistrement à distance du gibier*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-mise-en-place-de-nouvelles-mesures-pour-proceder-a-lenregistrement-a-distance-du-gibier/>].

39. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enregistrement du gibier à l'automne 2020 – Un nouveau service gouvernemental en ligne pour les chasseurs et les piégeurs*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/enregistrement-du-gibier-a-lautomne-2020-un-nouveau-service-gouvernemental-en-ligne-pour-les-chasseurs-et-les-piegeurs/>].

40. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Formulaire d'enregistrement de la faune*, [En ligne], [<https://enregistrement-faune.mffp.gouv.qc.ca>].

Culture de 396 millions de plants forestiers

La pandémie de COVID-19 s'est déclarée au même moment où les activités dans les pépinières forestières du Québec commençaient leurs activités au printemps 2020. En effet, dès que la couverture neigeuse disparaît, les travaux d'extraction, de triage et d'emballage des plants produits à racines nues débutent, simultanément aux livraisons des plants sur les sites de reboisement. Le printemps est également la saison pour ensemercer et cultiver les plants qui seront livrés les années suivantes.

La période optimale pour réaliser ces activités est courte. Les pépinières forestières ont donc dû s'adapter au contexte exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19, afin de maintenir leurs activités tout en assurant la santé et la sécurité de leurs travailleurs, notamment par l'installation de stations de lavage des mains et de parois de plexiglas. Ce défi a été relevé avec brio, puisque le réseau des pépinières est parvenu à maintenir un niveau d'activités comparable à celui des années précédentes, dans le respect des directives de la Santé publique. Ainsi, les efforts consentis ont contribué à assurer la culture d'un total de 396 millions de plants forestiers sans interruption de service, dont la livraison de 137,9 millions de plants.

Signature de l'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de l'omble de fontaine anadrome de la rivière Moisie et de ses affluents entre le Québec et le Conseil Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam

L'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de l'omble de fontaine anadrome de la rivière Moisie et de ses affluents entre le Québec et le Conseil Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam (Conseil) a été signée par les parties à l'automne 2020⁴¹. Par cette entente, le gouvernement du Québec confirme son engagement et sa volonté à développer et à maintenir avec le Conseil des relations fondées sur le dialogue, la collaboration, la confiance et le respect mutuel, dans le but de mieux concilier les nécessités de la conservation et de la gestion du saumon de la rivière Moisie avec les activités de pêche exercées par les Innus à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Cette entente vise également à favoriser et à promouvoir la cohabitation sur le territoire de la rivière Moisie durant la saison de pêche au saumon. Elle prévoit également l'élaboration, par le Conseil, d'un code de pêche applicable aux Innus.

41. Assemblée nationale du Québec, *Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique (utshashumeku) et de l'omble de fontaine anadrome (uinipeku-matameku) de la rivière Moisie et de ses affluents (Mishta-Shipu)*, [En ligne], [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_169705&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz].

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Rappel concernant le plan stratégique

C'est en s'appuyant sur son rendement des dernières années que le Ministère déposait à l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2019, le Plan stratégique 2019-2023. Le dépôt de ce document important constitue une occasion renouvelée de poursuivre le travail de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs, appuyé d'une vision actualisée des enjeux que doit affronter l'ensemble des domaines d'activité du Ministère. Ce plan stratégique s'articule autour de quatre grandes orientations :

- contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique;
- assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement;
- miser sur une communication centrée sur les citoyens;
- miser sur l'engagement et la créativité.

Mise à jour du Plan stratégique 2019-2023

La propagation mondiale de la COVID-19 bouleverse désormais l'environnement dans lequel le Ministère doit évoluer⁴². Frappés par les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, les secteurs forestier et faunique ont dû s'adapter pour demeurer résilients et même contribuer à la relance économique du Québec. Ainsi, le Ministère a procédé à la mise à jour des cibles pour les cinq indicateurs suivants du Plan stratégique 2019-2023, dans le but de s'adapter à ce nouvel environnement tout en conservant l'ambition des actions visant l'atteinte des objectifs fixés par le plan⁴³.

42. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Ministère ont fait l'objet d'un fait saillant à la [page 12](#).

43. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf>].

Mise à jour de certaines cibles du Plan stratégique 2019-2023 - Janvier 2021

INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023	JUSTIFICATION
10 - Taux de la réglementation faunique simplifiée	5 %	10 % 7 %	20 % 15 %	30 % 20 %	Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, les dossiers réglementaires en lien avec la relance économique ou favorisant des mesures d'assouplissement pour les administrés sont traités en priorité plutôt que les dossiers liés à la simplification de la réglementation faunique ne répondant pas à ces objectifs.
12 - Pourcentage de la population jointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives Réalisation d'un sondage	15 % Déploiement des initiatives	20 % 15 %	Le Ministère avait planifié la réalisation du sondage au cours du mois de mars 2020. Le contexte dans lequel se déroule un sondage est gage de son succès. Pour cette raison, au début de la pandémie de COVID-19, il était plus opportun de ne pas l'effectuer dans un contexte où l'attention était portée, en totalité, sur la crise sanitaire vécue au Québec. En conséquence, l'atteinte des cibles de cet indicateur a donc été reportée d'une année.
14 - Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	15 %	35 % 25 %	70 % 65 %	100 %	La consultation préliminaire des communautés autochtones relative à la politique ministérielle a été retardée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. En conséquence, la rédaction du projet de politique n'a pas pu débuter comme il était prévu initialement.
15 - Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	Détermination du degré de satisfaction	2 % Détermination du degré de satisfaction	5 % 2 %	10 % 5 %	Le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que des tables régionales de la faune a subi un ralentissement en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19. L'atteinte des cibles de cet indicateur a donc été reportée d'une année.
17 - Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	- 1 service	1 service -	-	2 services	Dans un contexte où le Ministère a atteint la cible de cet indicateur une année à l'avance, celle-ci a été devancée en 2019-2020.

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021

Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
1.1 - Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	1 - Taux de productivité par heure travaillée	55,6 \$/heure	52,4 \$/heure	29
	2 - Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants	1 :5.3	1 :7.1	30
1.2 - Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	3 - Volume total de bois récolté sur le territoire forestier	29,0 Mm ³	26,0 Mm ³ (donnée provisoire)	32
	4 - Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier	6,7 G\$	5,6 G\$	33
	5 - Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique	Poursuite des travaux	Travaux poursuivis	34
	6 - Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage	2 %	- 11,45 %	35
	7 - Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois	200 %	314 %	35

Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
2.1 - Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	8 - Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec	32 %	34 %	37
	9 - Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec	15 000	9 682	39
2.2 - Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	10 - Taux de la réglementation faunique simplifiée	7 %	17,7 %	40
	11 - Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux	2 sur 8	2 sur 8	41

Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
3.1 - Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	12 - Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d'un sondage	Sondage réalisé	42
	13 - Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet Forêt ouverte	50 %	263 %	43
3.2 - Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	14 - Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	25 %	25 %	44
	15 - Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	Détermination du degré de satisfaction	Degré de satisfaction déterminé	45

Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
4.1 - Implanter des approches novatrices	16 - Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé	Mise en œuvre de l'approche	Mise en œuvre amorcée	46
	17 - Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	-	5 services au total (4 services en 2020-2021)	46

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021

ENJEU 1 : DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES GÉRÉES DE MANIÈRE DURABLE

Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR FORESTIER

Contexte lié à l'objectif : L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend grandement de la capacité de celle-ci à innover ainsi qu'à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui devront satisfaire à de nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables, dans le but de diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique en soutenant des projets innovateurs. Par le Programme Innovation Bois⁴⁴, le Ministère appuie des projets innovants tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie manufacturière des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction en bois et la bioénergie.

Indicateur 1 : Taux de productivité par heure travaillée

(Mesure de départ : 51,3 \$/heure [Moyenne allant de 2012 à 2016]; 49,8 \$/heure [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	52,4 \$/heure	55,6 \$/heure	58,2 \$/heure	60,4 \$/heure
RÉSULTATS	49,7 \$/heure ⁴⁵ Cible non atteinte	52,4 \$/heure Cible non atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Cet indicateur présente la valeur ajoutée réelle des biens et services générés par rapport à chaque heure travaillée dans le secteur forestier québécois. Pour l'exercice 2020-2021, le taux de productivité par heure travaillée s'est établi à 52,4 \$/heure, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à l'exercice 2019-2020. Ce résultat s'explique principalement par une diminution du nombre d'heures travaillées de 9 %, ce qui a eu un effet plus significatif que la contraction de la valeur ajoutée de 4 %.

C'est principalement la fabrication du papier qui s'est démarquée, par une augmentation du taux de productivité par heure travaillée de 11,4 % par rapport à l'exercice 2019-2020. La hausse des revenus générés par les entreprises de deuxième transformation du papier (carton d'emballage, papier hygiénique, etc.) a presque compensé le recul observé pour les entreprises de première transformation du papier (pâte, papier journal et papier d'impression commerciale), notamment touchées par la chute de la demande mondiale de papier journal et de papier d'impression commerciale. De plus, le nombre d'heures travaillées s'est replié, en raison des pertes d'emplois particulièrement attribuables à la fermeture de trois papeteries au Québec.

La fabrication de produits du bois présente une augmentation du taux de productivité par heure travaillée de 1,9 % par rapport à 2019-2020. Les contraintes amenées par la pandémie de COVID-19 de même que le blocus ferroviaire ont freiné le rendement des scieries, des fabricants de placage et de contreplaqué de même que des fabricants d'autres produits en bois (bois d'ingénierie, bâtiments préfabriqués, etc.), entraînant ainsi la perte d'emplois. En outre, une baisse de la demande pour les produits conjoints du sciage (copeaux, sciures, etc.) a été observée.

La foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien présentent une augmentation du taux de productivité par heure travaillée de 3,7 % par rapport à l'exercice 2019-2020. Ce rendement est attribuable à une baisse des heures travaillées (-11 %) supérieure à celle de la valeur ajoutée (-7,8 %).

Le tableau suivant présente les résultats détaillés relatifs au taux de productivité par heure pour les différentes catégories du secteur forestier québécois.

44. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

45. Il s'agit de la valeur indiquée au Rapport annuel de gestion 2019-2020 révisée par Statistiques Canada.

Taux de productivité par heure travaillée en fonction des catégories du secteur forestier québécois

CATÉGORIES	VALEUR AJOUTÉE RÉELLE			HEURES TRAVAILLÉES DANS LE SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS			TAUX DE PRODUCTIVITÉ PAR HEURE TRAVAILLÉE		
	2020-2021 (EN MILLIERS) (A)	2019-2020 (EN MILLIERS) (B)	VARIATION ((A-B)/B)	2020-2021 (EN MILLIERS) (C)	2019-2020 (EN MILLIERS) (D)	VARIATION ((C-D)/D)	2020-2021 (E=A/C)	2019-2020 (F=B/D)	VARIATION (G=(E-F)/F)
Fabrication du papier	2 257 354	2 263 660	-0,3 %	28 268	31 576	-10,5 %	79,9 \$/heure	71,7 \$/heure	11,4 %
Fabrication de produits en bois	2 052 302	2 180 526	-5,9 %	53 645	57 925	-7,4 %	38,3 \$/heure	37,6 \$/heure	1,9 %
Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien	1 057 835	1 146 771	-7,8 %	20 486	23 029	-11,0 %	51,6 \$/heure	49,8 \$/heure	3,7 %
Total	5 367 491	5 590 957	-4,0 %	102 399	112 530	-9,0 %	52,4 \$/heure	49,7 \$/heure⁴⁶	5,5 %

Indicateur 2 : Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants (Mesure de départ : 1 :5.3 [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	1 :5.3	1 :5.3	1 :5.3	1 :6
RÉSULTATS	1 :7.9 Cible atteinte	1 :7.1 Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le Programme Innovation Bois⁴⁷ facilite la réalisation de projets qui améliorent la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers. La contribution du gouvernement du Québec sert de levier important visant à générer des investissements stratégiques de la part de l'industrie.

Doté d'une enveloppe budgétaire de 120 M\$ jusqu'au 31 mars 2024, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*⁴⁸ est venu bonifier cette enveloppe à 135,5 M\$ pour la même période⁴⁹.

46. Valeur indiquée au Rapport annuel de gestion 2019-2020 révisée par Statistiques Canada.

47. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

48. Ministère des Finances, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*, [En ligne], [http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR_lepointNov2020.pdf].

49. La bonification de l'enveloppe budgétaire du Programme Innovation Bois a également fait l'objet d'un fait saillant à la [page 19](#).

Les subventions accordées à même le Programme Innovation Bois depuis 2019-2020, qui totalisent 67,2 M\$, ont généré des investissements de la part des promoteurs et des partenaires de plus de 546,4 M\$ et un total de 89 projets acceptés. La méthode de calcul de cet effet de levier est cumulative à partir de 2019-2020. Ce dernier représente la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et partenaires pour des projets industriels innovants, ce qui contribue ainsi à atteindre des résultats à la hauteur de 1 :7.1.

Parmi les projets de grande envergure mentionnés dans le Programme Innovation Bois et qui ont contribué aux résultats de l'exercice 2020-2021, citons en exemple le projet de Tafisa Canada inc., un chef de file de la fabrication de panneaux de particules et de panneaux décoratifs, situé à Lac-Mégantic. Le projet, représentant des investissements de près de 28 M\$, vise à installer une nouvelle chaîne de finition de panneaux décoratifs qui fait intervenir une technologie européenne. Cette chaîne permettra la fabrication de nouveaux produits, notamment des panneaux présentant un fini lustré ou super mat. À l'heure actuelle, ces produits sont importés d'Europe et sont conçus avec un substrat de panneaux de fibres de moyenne densité. Tafisa Canada inc. utilisera ce panneau de particules moins dispendieux pour sa production. Ce projet contribuera ainsi à améliorer la compétitivité de l'entreprise en diversifiant ses marchés grâce à de nouveaux produits, en plus de faciliter l'exportation de ses produits à de nouvelles régions.

OBJECTIF 1.2 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif : Les secteurs forestier et faunique constituent, au Québec, des piliers économiques importants en raison de leur contribution significative s'élevant à plusieurs milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. En plus d'être un véritable moteur pour l'économie québécoise, ces secteurs d'activité sont des vecteurs importants de développement pour plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, il a été déterminé que l'ensemble de l'industrie forestière constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisque ce secteur d'activité y regroupe 10 % de la totalité des emplois⁵⁰. De plus, les dépenses des amateurs de chasse, de pêche et de piégeage s'élèvent à 1,6 G\$ par année et contribuent à dynamiser l'économie régionale et à soutenir une industrie faunique composée de partenaires, de commerçants et de manufacturiers à laquelle prend part un réseau de territoires fauniques structurés composé de 578 pourvoies, de 86 zecs et de 21 réserves fauniques. Les adeptes de ces activités contribuent ainsi à soutenir la production de biens et services à hauteur de 946,2 M\$ au PIB et par conséquent à soutenir l'économie des régions.

Dans ce contexte, le Ministère continuera d'agir pour que ces industries progressent, tout en demeurant compétitives et créatrices de richesse au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

50. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf].

Indicateur 3 : Volume total de bois récolté sur le territoire forestier

(Mesure de départ : 28,3 Mm³ [récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l'année 2018 en forêt privée])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	28,5 Mm ³	29,0 Mm ³	29,5 Mm ³	30,3 Mm ³
RÉSULTATS	27,4 Mm ³ ⁵¹ Cible non atteinte	26,0 Mm ³ (donnée provisoire ⁵²) Cible non atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le volume total de bois récolté en 2020-2021 est de 26,0 Mm³. Plus précisément :

- en forêt publique, le volume total récolté en 2020-2021 est de 19,8 Mm³ sur une base provisoire⁵³. Ces résultats sont en légère diminution de 1,1 Mm³ par rapport à l'exercice précédent, dont le résultat était de 20,9 Mm³. En effet, la pandémie de COVID-19 a occasionné un ralentissement des activités de récolte dans la première partie de l'année 2020-2021, expliquant entre autres la baisse de ce résultat;
- le résultat final pour la forêt privée est de 6,2 Mm³, soit une diminution de 0,3 Mm³ par rapport à celui de l'exercice 2019-2020. La pandémie de COVID-19 a également occasionné un ralentissement marqué de la mise en marché des bois de la forêt privée au cours du printemps 2020. Toutefois, au mois de mai 2020, le marché nord-américain de sciage résineux a repris beaucoup de vigueur. Des records historiques ont même été atteints dans les mois suivants, grâce à des ventes pouvant atteindre les 1 000 \$ (en devises américaines) pour 1 000 pieds en mesure de planche. Cette situation favorable a aidé les producteurs forestiers privés à combler une partie du retard accumulé en début d'année.

Grâce aux actions prévues dans la Stratégie nationale de production de bois⁵⁴ et les stratégies régionales de production de bois, les efforts pourront être orientés en vue d'atteindre les cibles des exercices subséquents. Certains moyens sont déjà mis en place, notamment le Programme d'investissement en aménagement forestier ainsi que certaines mesures annoncées pour la relance du secteur forestier⁵⁵.

51. Ce résultat a été révisé puisqu'une donnée provisoire était présentée au Rapport annuel 2019-2020.

52. Cette information est une donnée provisoire, puisque les volumes finaux récoltés en 2020-2021 seront connus en septembre 2021. Il faut noter que le Ministère a permis le report de la facturation des volumes de bois récoltés dans la forêt publique pour l'année 2020-2021, afin d'alléger le fardeau financier des entreprises dans le contexte lié à la pandémie de COVID-19.

53. Ces résultats tiennent compte de tous les volumes récoltés autant sur les unités d'aménagement que sur les territoires forestiers résiduels délégués, soit les volumes récoltés dans le cadre des garanties d'approvisionnement, les volumes vendus de gré à gré, les volumes provenant des ententes de délégation de gestion, des forêts de proximité et des forêts d'enseignement et de recherche, les volumes récoltés dans le cadre des permis de récolte aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois ainsi que les volumes récoltés sur le marché libre des bois. Le volume de matière ligneuse non utilisée et abandonnée sur les parterres de récolte n'est pas comptabilisé dans ces résultats puisque ces parterres n'approvisionnent pas les usines de transformation du bois.

54. Le lancement de la Stratégie nationale de production de bois a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 17](#).

55. Les mesures annoncées dans le cadre de la relance du secteur forestier sont citées dans le fait saillant traitant des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Ministère à la [page 12](#).

À compter de 2021-2022, 59,5 M\$ seront ajoutés, pour les cinq prochains exercices financiers, afin de mobiliser les propriétaires forestiers à la récolte de bois, de lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de faire contribuer les boisés privés à la lutte contre les changements climatiques. De plus, dans l'objectif de simplifier l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, le gouvernement du Québec a prévu, dans le cadre du budget 2021-2022, des modifications au remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers⁵⁶.

Indicateur 4 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier
(Mesure de départ : 6,1 G\$ [Moyenne allant de 2012 à 2016]; 6,3 G\$ [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	6,6 G\$	6,7 G\$	6,7 G\$	6,9 G\$
RÉSULTATS	5,9 G\$ ⁵⁷ Cible non atteinte	5,6 G\$ Cible non atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

La valeur des biens et services générés au produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier québécois est de 5,6 G\$ pour l'exercice 2020-2021. Elle enregistre une diminution de 4,3 % par rapport à celle de l'exercice 2019-2020. Cette contribution du secteur forestier québécois au PIB se décline en fonction de trois catégories, soit la fabrication du papier, la fabrication de produits en bois ainsi que la foresterie, l'exploitation forestière et l'activité de soutien à la foresterie.

Fabrication de produits en bois

La plus importante contraction est survenue dans le secteur des produits en bois. La valeur de son PIB a chuté de 5,9 % entre 2019 et 2020, soit l'équivalent de 128 M\$. Les contraintes et les incertitudes amenées par la pandémie de COVID-19, mais également par le blocus ferroviaire, ont freiné la production des scieries, des fabricants de placage et de contreplaqué de même que des fabricants d'autres produits en bois (bois d'ingénierie, bâtiments préfabriqués, etc.). Le recul, principalement observé au premier semestre et amplifié par la baisse de la demande pour les produits conjoints du sciage (copeaux, sciures, etc.), a affiché une telle ampleur qu'il n'a pas été compensé par l'amélioration des perspectives observées au deuxième semestre. En effet, rappelons que le retour graduel des mises en chantier et du marché de la rénovation, au niveau qui existait avant la pandémie de COVID-19, a évité un effondrement de la demande de produits en bois en deuxième moitié d'année. De plus, la montée importante des prix a contribué à relever progressivement les revenus générés par la vente (livraisons manufacturières et exportations) de bois d'œuvre résineux de même que de matériaux de placage et de contreplaqué.

Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie

Le ralentissement de la production des produits du bois s'est reflété négativement sur la foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien en 2020. Ce segment du secteur forestier a vu son PIB diminuer de 8,2 % par rapport à celui de 2019, soit l'équivalent d'une diminution de 116 M\$.

56. Ministère des Finances, *Budget 2021-2022 – Plan budgétaire*, [En ligne], [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf].

57. Valeur indiquée dans le Rapport annuel 2019-2020 révisée par Statistiques Canada.

Fabrication du papier

Quant à la fabrication du papier, son PIB a enregistré une faible diminution de 0,3 % en 2020 par rapport à celui de 2019. La hausse des revenus générés par les entreprises de deuxième transformation du papier (carton d'emballage, papier hygiénique, etc.) a presque compensé le recul observé par le segment de la première transformation du papier (pâte, papier journal et papier d'impression commerciale). En effet, la pandémie de COVID-19 a contribué à accélérer la chute de la demande mondiale pour les papiers journal et d'impression commerciale. Au Québec, cette situation a notamment entraîné la fermeture de trois papetières et, par conséquent, la perte de plusieurs centaines d'emplois et une contraction des exportations.

Indicateur 5 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique

(Mesure de départ : 946,2 M\$⁵⁸ provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	Amorce des travaux	Poursuite des travaux	Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté	1,0 G\$
RÉSULTATS	Travaux amorcés Cible atteinte	Travaux poursuivis Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le Ministère a complété ses questionnaires et sa méthodologie d'échantillonnage pour trois des quatre enquêtes nécessaires à l'établissement de la valeur des biens et services générée au produit intérieur brut par le secteur faunique. Il s'agit de :

- l'enquête sur les chasseurs québécois en 2021;
- l'enquête sur les piégeurs québécois en 2021;
- l'enquête sur les pêcheurs québécois en 2021.

Dans le but d'harmoniser la réalisation des différentes enquêtes citées précédemment, en plus de l'enquête sur l'observation de la faune en 2021, le Ministère a repoussé la réalisation de ces dernières en 2021-2022, afin de disposer de ces résultats sur le même exercice financier.

Par ailleurs, signalons que les retombées économiques des activités fauniques en ce qui a trait au PIB aux prix du marché sont évaluées à 946,2 M\$, soit 459,2 M\$ provenant des activités de chasse, 473,4 M\$ provenant des activités de pêche et 13,6 M\$ provenant des activités de piégeage⁵⁹. Il faut noter que cette contribution au PIB québécois a été générée par des dépenses courantes et en biens durables de plus de 1,6 G\$ effectuées par les adeptes d'activités de chasse, de pêche et de piégeage.

58. La mesure de départ a évolué passant de 945,0 M\$ à 946,2 M\$, à la suite d'une réévaluation de la valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique en 2018. Cette information diffère donc de celle présentée au Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021.

59. B.E.S.T.E, *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2018*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Retombees_economiques_CPP_Quebec_2018.pdf].

Autres chiffres clés du secteur faunique

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
946,2 M\$ ⁶⁰	Retombées économiques des activités fauniques
36 019	Candidats aux formations du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune en 2020, soit l'initiation à la chasse à l'arme à feu (13 537), l'initiation à la chasse avec arc ou arbalète (21 779) et la formation de piégeage et gestion des animaux à fourrure (703)

Indicateur 6 : Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	1 %	2 %	3 %	4 %
RÉSULTATS	- 4,75 % Cible non atteinte	- 11,45 % Cible non atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage, en fonction de leur taux de rétention sur trois ans, représente une diminution de 11,45 % en 2020-2021. En effet, malgré une année de chasse exceptionnelle en 2020, la rétention des nouveaux adeptes n'a pas été particulièrement influencée et elle subit, de manière amplifiée, les conséquences du vieillissement de la population québécoise.

Dans l'objectif de soutenir la clientèle de la relève et d'inverser cette tendance, soulignons la mise sur pied de la première édition de la fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie par le Ministère, à l'automne 2020⁶¹.

Un plan d'action sera préparé en 2021-2022, afin de promouvoir et de maintenir l'intérêt des activités de chasse, de pêche et de piégeage à la suite de l'année exceptionnelle découlant de la pandémie de COVID-19. Des actions viseront notamment le recrutement auprès des adeptes de chasse.

Indicateur 7 : Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	200 %	200 %	300 % (au 31 décembre 2021)	300 %
RÉSULTATS	253 % Cible atteinte	314 % Cible atteinte	-	-

60. Cette donnée est basée sur l'information la plus récente, soit celle de l'année 2018.

61. La première édition de la fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 22](#).

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Dans le Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'est engagé à améliorer la prévisibilité des activités d'aménagement forestier planifiées, en vue de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation du bois. Le Ministère proposait de mettre à la disposition de l'industrie forestière une planification équivalente à trois années de récolte (300 %) des besoins annuels en volume des détenteurs de droits, dans les 11 régions concernées, et ce, à compter de décembre 2021. Cet engagement fait évoluer la cible actuelle, à savoir de fournir une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalente à 200 % des besoins annuels des détenteurs de droits en volume, selon l'*Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière* conclue entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le Ministère⁶².

À l'échelle provinciale, la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte des bois correspond à 314 %. Le suivi régional de l'avancement de la planification démontre que 3 régions sur 11 ont déjà atteint ou dépassé la cible de 300 %. Dans les autres régions, l'avancement actuel indique que l'objectif devrait être atteint. Pour favoriser l'atteinte de cet engagement, un plan d'action visant la priorisation de ces travaux et des ressources requises a été réalisé.

La pandémie de COVID-19 a également généré certains défis, y compris des difficultés à mener la consultation auprès de certaines communautés autochtones. Les moyens technologiques limités au sein de ces communautés ou encore la réduction des activités ou la fermeture de leurs bureaux en sont notamment la cause.

Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

OBJECTIF 2.1 : BONIFIER L'APPORT DES FORÊTS POUR ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contexte lié à l'objectif : Puisque les arbres en croissance captent du carbone atmosphérique, la séquestration de ce carbone en forêt et dans les produits du bois peut avoir un effet d'atténuation. En effet, les actions ayant pour but de retirer davantage de carbone de l'atmosphère contribuent à agir contre les changements climatiques. L'augmentation de la productivité de la forêt et le stockage du carbone dans les produits du bois ne constituent qu'une partie du potentiel d'atténuation des changements climatiques. Lorsque le bois est utilisé comme substitut à d'autres matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de ressources non renouvelables, les émissions découlant de la fabrication de ceux-ci sont évitées. Dans ce contexte, le Ministère entend encourager l'utilisation des produits forestiers.

Outre l'atténuation, le Ministère doit agir en matière d'adaptation aux changements climatiques. En effet, les changements climatiques modifient déjà les écosystèmes forestiers du Québec. Entre autres choses, ils ont des effets sur la croissance des arbres ainsi que sur l'intensité et la fréquence des perturbations naturelles. Le Ministère élabore actuellement une stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques pour mieux tenir compte des enjeux liés à ces changements dans l'aménagement des forêts.

De plus, les changements climatiques peuvent avoir des effets directs sur les caractéristiques des habitats dans lesquels évoluent certaines espèces fauniques, ce qui peut compromettre leur conservation à long terme. Les menaces et les pressions qui guettent la faune sauvage québécoise sont également variées et croissantes.

62. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/acces/documents/DO_201507-09.pdf].

Dans un contexte où la perte et l'altération des milieux naturels et des habitats sont constatées, veiller à la conservation et à la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques ajoute à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de protection du territoire. Dans certains cas, ces mesures de protection peuvent préserver d'importants réservoirs de carbone liés aux arbres et aux sols forestiers et, ainsi, atténuer les effets en matière de réchauffement du climat.

Le Ministère entend mettre en place des suivis visant à évaluer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes, les communautés et les populations des espèces fauniques. De plus, diverses mesures seront prises, notamment en matière de connectivité écologique, afin de favoriser l'adaptation de la faune québécoise aux changements climatiques. Une meilleure compréhension des répercussions de ces derniers sur les espèces ainsi que l'établissement de collaborations avec diverses parties prenantes à cet égard contribueront également à assurer une saine gestion des ressources fauniques.

Indicateur 8 : Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec
(Mesure de départ : 28 % [2016])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	30 %	32 %	32 %	34 %
RÉSULTATS	31 % Cible atteinte	34 % Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Depuis 2006, un suivi est réalisé sur le pourcentage de bâtiments non résidentiels de quatre étages et moins, publics et privés, dont la structure principale est entièrement construite en bois. Il est constaté que ce pourcentage a plus que doublé entre 2006 et 2020, passant de 15 % à 34 %.

Les actions concrètes mises en œuvre par le gouvernement du Québec par l'entremise de la Charte du bois⁶³ et la Politique d'intégration du bois dans la construction⁶⁴ contribuent à cet essor. En 2020-2021, le Ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser la construction en bois, dont les onze actions suivantes réalisées en 2020-2021 :

- 1 - l'annonce de la Politique d'intégration du bois dans la construction⁶⁵ en décembre 2020, qui présente les objectifs visant à accroître davantage l'utilisation du bois dans la construction, afin de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments;
- 2 - le déploiement de l'initiative « Apprenons sur les bancs d'école » en vue d'améliorer la formation des futurs professionnels et technologues de la construction de bâtiments quant à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle;
- 3 - la poursuite de la conception de l'outil Gestimat⁶⁶ par l'ajout de bâtiments types, telles les écoles, ainsi que l'ajout de matériaux;

63. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/charte-bois.pdf>].

64. La Politique d'intégration du bois dans la construction a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 18](#).

65. *Ibid.*

66. Gestimat, *Portail d'accueil*, [En ligne], [<https://gestimat.ca/>].

- 4 - le développement des connaissances sur la construction en bois favorisant un usage accru de produits de longue durée, par l'élaboration de fiches destinées à la Régie du bâtiment du Québec et par des modélisations d'incendie pour quatre modèles de locaux dans les écoles;
- 5 - l'élaboration d'une demande de mesure équivalente à la Régie du bâtiment du Québec pour la conception d'une école utilisant le bois massif apparent;
- 6 - l'appui au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) pour la poursuite du soutien technique et de la diffusion du savoir-faire, en vue :
 - a - de la conception et de la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois,
 - b - de la réalisation d'études techniques et de marché,
 - c - du maintien du Réseau Cecobois,
 - d - de la réalisation de projets spécifiques liés à la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- 7 - le financement des travaux de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois⁶⁷;
- 8 - l'élaboration, par le Bureau de promotion des produits du bois, d'une mesure de réalisation des déclarations environnementales relatives aux produits de type spécifique destinée aux entreprises québécoises de l'industrie des produits du bois;
- 9 - le déploiement d'une stratégie visant à développer une industrie québécoise de la construction préfabriquée performante à l'exportation, par l'initiative « Vision 2030 »;
- 10 - l'organisation d'une rencontre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois;
- 11 - l'organisation d'une rencontre du Comité technique sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

67. Université Laval, *Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois*, [En ligne], [<https://circerb.chaire.ulaval.ca/>].

Indicateur 9 : Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	0	15 000	15 000	7 000
RÉSULTATS	0 Cible atteinte	9 682 Cible non atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

En vue d'atténuer les effets des changements climatiques, cet indicateur présente l'exécution de travaux sylvicoles en plus de ceux planifiés dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée, ce qui favorisera une plus grande séquestration du CO₂ par les forêts. En vertu :

- des ententes relatives au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions en carbone⁶⁸, environ 7 341 hectares (ha) ont été reboisés, soit 5 714 ha en forêt publique et 1 627 ha en forêt privée. Dans un contexte où les ententes ont été prolongées jusqu'en 2023-2024, le reboisement des superficies non traitées en 2020-2021 a été reporté;
- du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020⁶⁹, environ 2 341 ha ont été reboisés, soit 1 297 ha en forêt publique et 1 044 ha en forêt privée. Le reboisement de superficies qui était prévu en 2020-2021 est reporté au cours des années subséquentes. Enfin, certains des sites qui seront reboisés en 2021 ont été préparés en 2020.

La cible 2020-2021 de reboisement n'a pas été atteinte, puisque certaines superficies planifiées dans le cadre des deux programmes cités précédemment ne satisfaisaient pas à leurs critères d'admissibilité. Ces superficies ont donc été reboisées dans le cadre des travaux sylvicoles réguliers.

Par ailleurs, certaines autres superficies n'ont pas pu être boisées en raison des orientations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'égard des friches en forêt privée.

Grâce à l'expérience acquise en 2020-2021, les superficies admissibles aux deux programmes cités précédemment pourront dorénavant être mieux ciblées pour maximiser l'atteinte des objectifs fixés de reboisement en forêt publique.

68. Gouvernement du Canada, *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html>].

69. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, [En ligne], [https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf].
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Plan pour une économie verte 2030*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte>].

OBJECTIF 2.2 : CONSOLIDER L'ENCADREMENT DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DES PARCS

Contexte lié à l'objectif : Dans la poursuite des engagements visant la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère gère une réglementation dont l'objectif est d'assurer la pérennité de cette faune. Bien que complexe, cette réglementation est essentielle pour faire respecter les modalités de gestion des ressources fauniques pouvant faire l'objet de chasse, de pêche ou de piégeage et celles dont le statut est précaire. Le Ministère entend revoir cette réglementation pour la simplifier davantage et la vulgariser au bénéfice de la population.

En outre, en raison du statut qui leur permet d'être considérés comme des aires protégées, les parcs nationaux sont encadrés dans le but de définir les aires de récréation, de maintenir la diversité biologique, de protéger les écosystèmes exceptionnels, les espèces en situation précaire ou encore d'autres éléments rares ou fragiles ainsi que de veiller à la connectivité entre les habitats naturels. L'établissement des limites et la gestion des parcs nationaux sont encadrés et mis à jour selon le degré de préservation, en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent.

Par conséquent, puisque la gestion de la faune et des parcs requiert une attention constante, le Ministère devra continuer à déployer des efforts soutenus pour consolider son encadrement.

Indicateur 10 : Taux de la réglementation faunique simplifiée

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES ⁷⁰	5 %	7 %	15 %	20 %
RÉSULTATS	1,5 % Cible non atteinte	17,7 % Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le 17 mars 2021, l'arrêté numéro 2021-006 a été publié à la *Gazette officielle du Québec*⁷¹. Il regroupe à lui seul l'ensemble des 21 règlements et arrêtés qui désignent les territoires des réserves fauniques. Cet arrêté a pour effet d'abroger 16,2 % des 130 documents (règlements, arrêtés, décrets) actuellement en vigueur découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune⁷². En conséquence, la cible de réduction de 7 % pour 2020-2021 a été largement atteinte.

70. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la [page 25](#).

71. Publications du Québec, *Gazette officielle du Québec – Partie 2 - N° 11 – 17 mars 2021*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=2111-F.PDF>].

72. LégisQuébec, *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/c-61.1>].

Indicateur 11 : Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	1 sur 8	2 sur 8	4 sur 8	6 sur 8
RÉSULTATS	1 sur 8 Cible atteinte	2 sur 8 Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le plan directeur du parc national de la Yamaska a été révisé et publié⁷³, reflétant ainsi l'atteinte de la cible établie pour 2020-2021. Ce document, préparé par le Ministère en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), dresse le portrait du territoire et fixe les lignes directrices en matière de développement et de gestion du parc national. La carte de zonage en constitue l'élément central et elle y présente notamment la portion en zone de préservation, désormais majoritaire sur le territoire du parc national. Tous les projets d'aménagement de ce parc national doivent dorénavant concorder avec les balises établies par ce document.

Le plan directeur demeure l'outil privilégié pour refléter les responsabilités respectives du Ministère et de la Sépaq à l'égard de la protection et de la préservation du territoire du parc national de la Yamaska de même que de son accessibilité. Ce dernier met en application les principes et les orientations émanant de la Loi sur les parcs⁷⁴ et de la Politique sur les parcs nationaux du Québec⁷⁵.

ENJEU 2 : UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE RENOUVELÉE

Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

OBJECTIF 3.1 : FAVORISER UNE MEILLEURE PERCEPTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère considère comme essentiel de favoriser la consultation auprès des citoyens pour connaître leurs valeurs, leurs connaissances, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de la gestion des forêts et de la faune. Une communication plus efficace axée sur les questions importantes que se posent les citoyens contribuera à mieux faire connaître les actions accomplies par le Ministère et à en favoriser la compréhension. Les efforts accrus de sensibilisation déployés par le Ministère pourront aussi agir sur les risques perçus, soit l'un des facteurs influençant l'acceptabilité sociale, ainsi que contribuer à renforcer le lien entre le Ministère et les citoyens.

73. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan directeur - Parc national de la Yamaska*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_Parc_national_Yamaska.pdf].

74. Publications du Québec, *Loi sur les parcs*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9>].

75. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, [En ligne], [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcsNationaux_fr.pdf].

La transparence et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui favorisent l'acceptabilité sociale. Le gouvernement s'est donné les objectifs suivants : améliorer l'accès aux données ouvertes d'intérêt public, accorder aux citoyens la possibilité d'interagir avec les organisations et mettre en valeur le potentiel des données ouvertes. La Politique de diffusion des données dont s'est doté le Ministère s'inscrit donc directement dans les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023⁷⁶. À ce jour, le Ministère offre le plus grand nombre de jeux de données ouvertes dans le site de Données Québec⁷⁷. D'ailleurs, il continue d'améliorer sa contribution à l'offre de ce type de données pour appuyer cette importante orientation technologique gouvernementale.

Indicateur 12 : Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES ⁷⁸	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives	15 %
RÉSULTATS	Réalisation d'un sondage en cours Cible non atteinte	Sondage réalisé Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Le sondage sur la perception sociale de la gestion de la faune et de la forêt a été réalisé du 27 janvier au 6 février 2021 auprès d'adultes québécois. Un total de 1 003 répondants en provenance d'un panel probabiliste ont répondu à ce sondage. Les résultats découlant du sondage aideront le Ministère à dégager les initiatives à mettre en place, afin d'accroître les connaissances des citoyens à l'égard de la gestion de la forêt et de la faune au Québec.

En outre, le Ministère a diffusé, en janvier 2021, la première d'une série de trois capsules visant à informer et à sensibiliser les citoyens quant à la conservation des espèces fauniques et de leurs habitats⁷⁹. Ce projet, qui a également pour but de favoriser l'acceptabilité sociale de la protection légale des habitats fauniques, met en valeur le rôle du gouvernement du Québec dans la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats. Cette approche de sensibilisation encourage les citoyens à saisir la grande richesse de notre nature et à réaliser qu'il faut en prendre soin.

76. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

77. Données Québec, *Portail de recherche*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/group/d61e0cae-e722-4000-8fb1-88b28399e20c?organization=mffp>].

78. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la [page 25](#).

79. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Le Québec est riche de sa nature – Les espèces menacées ou vulnérables*, [En ligne], [<https://www.youtube.com/watch?v=HHS3bAghM2U&t=32s>].

Indicateur 13 : Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet *Forêt ouverte*
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	25 %	50 %	75 %	100 %
RÉSULTATS	29 % Cible atteinte	263 % Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Grâce à la carte interactive Web *Forêt ouverte*⁸⁰, les internautes peuvent visualiser les produits écoforestiers du Québec sur une carte graphique en ligne et télécharger des données sur ceux-ci selon leur disponibilité. De plus, le site Web *Données Québec*⁸¹ offre l'accès à la fiche descriptive de chacun de ces produits ainsi qu'à son téléchargement.

Pour l'exercice 2020-2021, 166 823 visiteurs uniques ont visité *Forêt ouverte*. L'objectif à atteindre au cours de cette période était de 69 000 visiteurs uniques, soit un pourcentage d'augmentation de 50 % par rapport à l'exercice 2018-2019. Le pourcentage d'augmentation atteint est donc de 263 % en 2020-2021, soit un achalandage 2,4 fois plus élevé que la cible anticipée à l'égard du nombre de visiteurs uniques.

Cette popularité démontre que les efforts réalisés en matière de promotion et de formation auprès des clientèles cibles à l'égard de *Forêt ouverte* en 2020-2021 donnent d'excellents résultats. Ceux-ci s'expliquent aussi par la nature des produits diffusés, notamment les produits hydrographiques issus du LiDAR, qui ont été diffusés en mars 2021 et qui étaient très attendus par certaines clientèles.

En parallèle, une augmentation du nombre de téléchargements des produits (jeux de données) déposés sur le site Web *Données Québec* est également observée. Depuis la mise en ligne de *Forêt ouverte*, le nombre moyen de téléchargements mensuels par produit est passé de 285 en 2018 à 751 en 2021.

À la lecture de ces résultats fortement positifs, il est prévu de revoir le plan de communication de la carte interactive Web *Forêt ouverte* dans le but de maintenir ce nombre de visiteurs uniques au cours des deux prochains exercices.

80. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Guichet Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca>].

81. Données Québec, *Portail de recherche*, [En ligne], [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset?organization=mffp&sort=metadata_created+desc&groups_limit=0].

OBJECTIF 3.2 : FAIRE ÉVOLUER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère s'est donné de nombreux moyens pour favoriser la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources forestières et fauniques de même qu'à celles des parcs nationaux. Différents mécanismes de participation mis en place par le Ministère sont essentiels, afin que ses décisions reflètent davantage les valeurs véhiculées ainsi que les préoccupations et les besoins des citoyens et des parties prenantes. En effet, plusieurs plateformes, comme la Table des partenaires de la forêt, la Table nationale de la faune, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et les tables régionales de la faune, facilitent la représentativité des citoyens et des différents groupes. À titre d'exemple, le Ministère effectue des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré ainsi que sur les grandes orientations forestières.

Afin de favoriser l'établissement et le maintien, conjointement avec les communautés autochtones, de relations fondées sur la collaboration, la confiance et le respect mutuels, le Ministère voit notamment à négocier et à conclure des ententes relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux. Dans la réalisation de ses activités, il veille également à consulter ces communautés de manière distincte. Les modalités de consultation sont propres à chacune de celles-ci et ces modalités peuvent être adaptées pour tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles.

En vue de favoriser l'acceptabilité sociale de ses interventions, le Ministère bonifie continuellement ses processus de participation et encourage une participation accrue, complète et éclairée. Dans un objectif d'amélioration continue, il entend faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune. Le but consiste à favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la gestion de ces ressources et des parcs nationaux auprès de la population ainsi qu'à assurer la prise en considération des droits et intérêts des nations et des communautés autochtones.

Indicateur 14 : Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES ⁸²	15 %	25 %	65 %	100 %
RÉSULTATS	15 % Cible atteinte	25 % Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Les travaux menant à l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones se poursuivent depuis l'exercice 2019-2020. Rappelons que cette politique vise à renforcer les liens avec les communautés autochtones, en favorisant et en soutenant leur participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux.

82. Les cibles 2020-2021 et 2021-2022 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. Des informations supplémentaires sont fournies à la [page 25](#).

En mars 2021, le Ministère a informé les communautés autochtones de son engagement à élaborer une politique en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones et de son souhait de les associer à cette démarche. À cet effet, un document de consultation leur a été présenté pour qu'elles puissent formuler des commentaires, afin de connaître et mieux refléter leurs intérêts, leurs attentes et leurs besoins dans le cadre de cette politique.

Indicateur 15 : Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES ⁸³	Détermination du degré de satisfaction	Détermination du degré de satisfaction	2 %	5 %
RÉSULTATS	Détermination en cours du degré de satisfaction Cible non atteinte	Degré de satisfaction déterminé Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Dans le but de déterminer le degré de satisfaction relativement aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et aux tables régionales de la faune, un sondage a été conçu et transmis aux participants. Ce sondage, auquel 261 participants ont répondu, a été réalisé entre les 23 et 31 mars 2021.

La moyenne du degré de satisfaction générale des répondants à l'égard de leur participation au processus participatif a été établie à 69,4 %.

Des pistes d'amélioration seront dégagées des résultats de ce sondage et contribueront à un plan d'action visant à améliorer le degré de satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation, en vue de l'exercice 2021-2022.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

OBJECTIF 4.1 : IMPLANTER DES APPROCHES NOVATRICES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère entend mettre sur pied de nouvelles approches ayant pour but de renforcer la mobilisation des employés et la participation des citoyens quant à l'évolution de ses services. En mettant en œuvre des projets novateurs, le Ministère croit que ceux-ci deviendront des leviers puissants d'efficacité, afin de se démarquer en tant qu'employeur et de renforcer sa capacité à offrir des services à la population et à remplir sa mission. La capacité du Ministère à innover servira d'assise pour construire l'avenir des forêts, de la faune et des parcs, en collaboration avec des employés mobilisés et fiers de servir l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

83. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la [page 25](#).

Indicateur 16 : Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	Développement de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	70 %
RÉSULTATS	Approche développée Cible atteinte	Mise en œuvre amorcée Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

L'approche de l'expérience-employé a pour objectif de mettre l'employé au cœur des préoccupations ministérielles pour lui faire vivre une expérience positive avant, pendant et après son passage au Ministère. Cette approche s'appuie sur l'élaboration d'actions portant sur trois principaux leviers, soit le style de gestion, les pratiques internes en matière de ressources humaines et les conditions d'exercice de l'emploi.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Ministère a commencé la mise en œuvre de l'approche ministérielle en matière d'expérience-employé, en réalisant les premières étapes suivantes :

- la mise en place de la structure du projet et d'un comité de gouvernance;
- la présentation à l'ensemble des gestionnaires de l'approche ministérielle;
- l'amorce de la stratégie de consultation visant à déterminer les priorités d'action, en menant des entrevues et des discussions de groupe avec des gestionnaires.

Indicateur 17 : Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique
(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES⁸⁴	1 service	-	-	2 services
RÉSULTATS	1 service Cible atteinte	5 services au total (4 services en 2020-2021) Cible atteinte	-	-

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Dès la publication de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023⁸⁵, le 3 juin 2019, le Ministère s'est assuré de la mise en place graduelle de ses exigences, notamment par l'augmentation de l'offre de nouveaux services numériques.

84. Les cibles 2019-2020 et 2020-2021 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la [page 25](#).

85. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

Bien qu'aucune cible ne soit prévue pour l'exercice 2020-2021, le Ministère a néanmoins mis en place quatre nouveaux services numériques, soit :

- Enregistrement du gibier⁸⁶;
- Subdivisions territoriales forestières⁸⁷;
- Données écoforestières (Résultats d'inventaire et carte écoforestière originale)⁸⁸;
- Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques (Côte-Nord)⁸⁹.

Grâce à l'ajout de ces services numériques, en plus de la mise en ligne de la carte interactive diffusant les règles relatives à la pêche sportive du Québec⁹⁰ en 2019-2020, le Ministère pourra devancer l'atteinte de sa cible finale de 2022-2023.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Fonctionnement du service à la clientèle

En matière de services à la clientèle, le Ministère :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel et le courrier;
- répond aux questions les plus souvent posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- mène certains sondages auprès de groupes ciblés de clientèle et collabore à leur traitement.

86. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enregistrement du gibier*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/regles-generales/enregistrement-gibier/>].

87. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Subdivisions territoriales forestières*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/stf>].

88. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Résultats d'inventaire et carte écoforestière originale*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/resultats-d-inventaire-et-carte-ecoforestiere>].

89. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques*, [En ligne], [https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/applicationsweb/R09/Permis_d_intervention_pour_la_r%C3%A9colte_de_bois_de_chauffage_domestique/Ann%C3%A9e_2020/].

90. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Pêche sportive au Québec – Périodes, limites et exceptions*, [En ligne], [<https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/carteinteractive/>].

Demandes de renseignements

Le nombre de contacts qui ont été faits au Ministère a connu une hausse substantielle de 51 %, soit près de 15 000 communications de plus en 2020-2021 qu'au cours de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en partie par l'importance des modifications réglementaires liées à la gestion de la faune, mais aussi par les nouveautés mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19, soit l'enregistrement en ligne pour les périodes de chasse du printemps 2020 et de l'automne 2020⁹¹.

Nombre de contacts qui ont été faits avec la clientèle, selon le mode de communication

MODE DE COMMUNICATION	NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Téléphone	23 013	21 944	33 739
Courriel	7 526	6 794	9 807
Courrier	110	20 ⁹²	0
Total	30 649	28 758	43 546

Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère a adopté sa déclaration de services aux citoyens (DSC) en 2014⁹³. Celle-ci a pour objet de faire connaître la nature des produits et des services offerts par le Ministère ainsi que les moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec lui. La déclaration présente cinq engagements particuliers envers les citoyens, soit :

- vous accueillir et vous servir en moins de dix minutes;
- répondre à votre lettre en dix jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en trois jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les quinze jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de trois minutes.

D'entrée de jeu, notons que l'engagement « vous accueillir et vous servir en moins de dix minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar des années précédentes, puisque les installations du Ministère rendent impossible l'offre d'un service du type « comptoir ».

Le résultat de l'engagement « répondre à votre lettre en dix jours ouvrables ou moins » n'a pas été mesuré non plus, puisque les données à l'égard de celui-ci n'ont pas été comptabilisées systématiquement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

91. La mise en place du service d'enregistrement en ligne de la faune a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 23](#).

92. Le résultat est partiel. Les données des mois s'échelonnant d'avril à octobre 2019 n'ont pas été comptabilisées.

93. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Déclaration de services aux citoyens*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/declaration-service.pdf>].

L'engagement « répondre à votre courriel en trois jours ouvrables ou moins » a de nouveau obtenu un excellent résultat, soit 97,3 %, en légère diminution de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Soucieux de l'amélioration constante des services offerts à la population, le Ministère est sensible et attentif aux communications que les citoyens lui formulent par l'engagement « répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les quinze jours ouvrables ou moins ». Pour l'exercice 2020-2021, le bureau de la gestion des plaintes du Ministère a respecté cet engagement à hauteur de 83 %, soit une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, et a reçu un total de 1 182 communications. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes⁹⁴, ces communications comprennent :

- 47 plaintes;
- 688 commentaires;
- 97 dénonciations;
- 247 communications transférées au Service à la clientèle ou à différents secteurs du Ministère, car il s'agissait essentiellement de demandes d'information;
- 103 communications transmises à un autre ministère ou à un organisme, puisqu'elles ne concernaient pas les services offerts par le Ministère ou les responsabilités relatives à sa mission.

Enfin, une diminution de 3,9 % quant à l'engagement « répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » est remarquée par rapport aux résultats de 2019-2020, pour s'établir à 72,9 %.

Sommaire des résultats des engagements liés à la DSC

ENGAGEMENT / CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS (EN %)			DÉLAI MOYEN DE RÉPONSES		
	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	s.o.	88,3	90,1	s.o.	4,5 jours	7,6 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	97,8	99,3	98,2	0,8 jour	0,7 jour	1,3 jour
Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins	83	86	94	11 jours	11 jours	8 jours
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	72,9 ⁹⁵	76,8	37,5	6 min 53 ⁹⁶	3 min 35	7 min 43

Par ailleurs, le Ministère a amorcé une démarche au cours de l'exercice 2020-2021, afin de mieux connaître sa clientèle et les attentes de celle-ci et de trouver des pistes d'amélioration de l'expérience-client. Ces renseignements alimenteront donc une nouvelle version de la DSC qui est en cours d'élaboration.

94. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-ministerielle-plaintes-MFFP.pdf?1544541767>].

95. Le résultat est partiel. Celui-ci est présenté en fonction du 12 mars 2021.

96. *Ibid.*

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans quatre secteurs, soit ceux des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Opérations régionales et du Forestier en chef, de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat et à la Direction générale des mandats stratégiques.

Au 31 mars 2021, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 620 employés, alors qu'il y avait 2 623 employés au 31 mars 2020.

Effectif au 31 mars, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Bureau du sous-ministre et du secrétariat et Direction générale des mandats stratégiques	37	38	-1
Faune et Parcs	729	747	-18
Forêts	440	457	-17
Forestier en chef	50	50	0
Opérations régionales	1 364	1 331	33
Total	2 620	2 623	-3

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui regroupe le plus grand nombre de personnes dans l'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent.

Effectif au 31 mars, par région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	2020-2021		2019-2020	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Bas-Saint-Laurent (01)	242	9,2	207	7,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	210	8,0	211	8,0
Capitale-Nationale (03)	909	34,7	935	35,6
Mauricie (04)	144	5,5	146	5,6
Estrie (05)	51	1,9	51	1,9
Montréal (06)	25	1,0	25	1,0
Outaouais (07)	147	5,6	147	5,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	218	8,3	217	8,3
Côte-Nord (09)	127	4,8	124	4,7
Nord-du-Québec (10)	108	4,1	116	4,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	122	4,7	123	4,7
Chaudière-Appalaches (12)	62	2,4	60	2,3
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	80	3,1	81	3,1
Laurentides (15)	102	3,9	105	4,0
Montérégie (16)	61	2,3	62	2,4
Centre-du-Québec (17)	12	0,5	13	0,5
Total	2 620	100,0	2 623	100,0

Formation et perfectionnement du personnel

Au cours de l'année 2020, le Ministère a consacré plus de 1 million de dollars à la formation et au perfectionnement de son personnel, ce qui correspond à 0,56 % de sa masse salariale. La diminution constatée par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le contexte de la pandémie de COVID-19 et du télétravail obligatoire, qui ont provoqué une période d'adaptation de l'offre de service de formation.

Bien que ces résultats n'aident pas le Ministère à atteindre la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le report des montants inutilisés au cours des années précédentes, où la cible était dépassée, a contribué à compenser l'écart et à respecter les exigences de la Loi.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité⁹⁷

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	540 530 \$	2 588 623 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	147 590 \$	435 828 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	115 090 \$	212 536 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	30 491 \$	92 632 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	189 767 \$	400 650 \$
Total	1 023 468 \$	3 730 269 \$

Évolution des dépenses en formation⁹⁸

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale	0,56 %	2,00 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	0,76 jour	2,03 jours
Cadres	194	542
Professionnels	1 265	2 879
Fonctionnaires	1 464	2 141
Agents de la paix	617	4 104
Ouvriers	158	296
Étudiants et stagiaires	16	71
Total	3 714	10 033
Somme allouée par personne	208 \$	754 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Pour l'année 2020-2021, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 8,0 %, comparativement à un taux de 8,6 % l'année précédente. Ce résultat s'explique notamment par la diminution des départs à la retraite, comparativement à l'exercice précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire	8,0 %	8,6 %	7,3 %

97. La reddition de comptes s'effectue relativement à l'année civile.

98. *Ibid.*

3.2 Utilisation des ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, autant par le Ministère que par le Fonds des ressources naturelles, dans le cadre du volet Aménagement durable du territoire forestier, en vue d'accomplir la mission ministérielle.

Revenus par secteur d'activité

Les revenus de l'exercice 2020-2021 en ce qui concerne le portefeuille ministériel totalisent 402,3 M\$. Ils proviennent principalement des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Revenus et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	REVENUS AU 31 MARS 2021 ⁹⁹ (EN M\$)	REVENUS AU 31 MARS 2020 (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION (EN %) ¹⁰⁰
Forêts	364,0	299,0	65,0	21,7
Faune	38,2	37,4	0,8	2,1
Parcs	0,1	0,2	(0,1)	(50,0)
Total	402,3	336,6	65,7	19,5

L'augmentation nette des revenus s'explique principalement par la variation des taux de facturation des bois, qui ont augmenté en 2020-2021 par rapport à 2019-2020.

99. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021, en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

100. Résultat de l'écart divisé par les revenus réels de l'année antérieure.

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses de l'exercice 2020-2021 totalisent 1 094,0 M\$.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET 2020-2021 ¹⁰¹ (EN M\$)	DÉPENSES AU 31 MARS 2021 ^{102, 103} (EN M\$)	DÉPENSES AU 31 MARS 2020 ¹⁰⁴ (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION ¹⁰⁵ (EN %)
Direction et administration	8,4	7,2	8,0	(0,8)	(10,0)
Aménagement durable du territoire forestier	586,9	678,8	554,5	124,3	22,4
Suppression des feux de forêt	25,0	48,8	23,2	25,6	110,3
Forestier en chef	5,5	5,2	5,4	(0,2)	(3,7)
Opérations régionales	126,3	127,7	126,2	1,5	1,2
Protection de la faune	58,1	54,0	55,1	(1,1)	(2,0)
Conservation, gestion et mise en valeur de la faune et des parcs	40,5	68,7	48,4	20,3	41,9
Société des établissements de plein air du Québec	55,3	103,6	52,1	51,5	98,8
Total	906,0	1 094,0	872,9	221,1	25,3

L'augmentation nette des dépenses du Ministère s'explique principalement par les éléments suivants :

- des coûts supplémentaires de 25,6 M\$ pour la suppression des feux de forêt;
- des sommes supplémentaires totalisant 43 M\$ versées aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées en 2020-2021;
- des coûts supplémentaires de près de 60 M\$ associés au Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources;
- des mesures budgétaires supplémentaires s'élevant à 24 M\$ pour appuyer l'innovation des entreprises forestières et ayant été accordées lors du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020, afin de relancer l'économie;
- des crédits supplémentaires de 19,6 M\$ pour les coûts supplémentaires liés aux mesures sanitaires associées à la pandémie de COVID-19;
- un versement de 24,6 M\$ à la Fédération des pourvoies du Québec afin de soutenir la consolidation et la croissance des activités des pourvoies du Québec dans un contexte de développement durable;
- une modification de l'application par le gouvernement du Québec de la norme comptable sur les dépenses de transfert, ce qui a eu pour effet d'augmenter les dépenses de 41,5 M\$.

101. Le budget total exclut une somme de 244,8 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial. Cette somme a été uniquement prise en compte dans le budget de dépenses du volet Aménagement durable du territoire forestier.

102. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021, en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

103. Dont 44,7 M\$ sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de COVID-19 de même que par les mesures de relance de l'économie.

104. Dont 0,7 M\$ sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de COVID-19.

105. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Investissements par catégorie d'immobilisations

Les investissements de l'exercice 2020-2021 totalisent 35,5 M\$ comparativement à ceux de l'exercice 2019-2020, qui s'élevaient à 29,1 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau suivant.

Investissements et évolution par catégorie d'immobilisations

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	INVESTISSEMENTS AU 31 MARS 2021 ^{106, 107} (EN M\$)	INVESTISSEMENTS AU 31 MARS 2020 ¹⁰⁸ (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION ¹⁰⁹ (EN %)
Terrains	3,8	3,4	0,4	11,7
Bâtiments	2,5	1,3	1,2	92,3
Aménagement	15,7	13,2	2,5	18,9
Matériel et équipement	11,8	10,4	1,4	13,5
Développement informatique	1,7	0,8	0,9	112,5
Total	35,5	29,1	6,4	22,0

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Transformation numérique au Ministère

Le Ministère a actualisé son Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) en décembre 2020.

Il s'agit d'un document de vision qui guide les décisions et les actions en matière de gestion des ressources informationnelles, et ce, tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique ministériel. Trois enjeux ont été dégagés au PDRI sur le plan de ses ressources informationnelles (RI) :

- 1 - Capacité à réaliser le virage numérique et à répondre à de nouveaux besoins de mission;
- 2 - Valorisation et gestion efficaces et efficientes de l'information et des données;
- 3 - Aptitude de l'organisme à réagir rapidement aux exigences changeantes de l'environnement externe.

En phase avec les grandes orientations gouvernementales et pour répondre à ces enjeux, le Ministère a articulé la réalisation des travaux en ressources informationnelles autour du PDRI et de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023¹¹⁰ (STNG 2019-2023), et ce, en étroite collaboration avec ses secteurs d'activité.

106. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021, en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

107. Dont 0,2 M\$ d'achats de matériel informatique en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de COVID-19.

108. Dont 0,5 M\$ d'achats de matériel informatique en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de COVID-19.

109. Résultat de l'écart divisé par les investissements réels de l'année antérieure.

110. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

Principales réalisations 2020-2021

La transformation numérique étant bien amorcée et en plein déploiement au Ministère, quatre initiatives numériques en RI issues du Plan de transformation numérique ministériel (PTN) ont été mises en service au cours de l'année 2020-2021 :

- Smart Faune, une initiative du Secteur de la faune et des parcs;
- Émission des contrats de vente (ECV), une initiative du Secteur des forêts;
- Gestion intégrée de l'imagerie numérique, une initiative du Secteur des forêts;
- Base de données sur les rapports d'activités techniques et financières et ses outils d'analyse (BD RATF), une initiative du Secteur des opérations régionales.

Ces initiatives du PTN répondent aux ambitions de la STNG 2019-2023 et appuient le Ministère dans son offre d'expérience client et employé rehaussée. Par ailleurs, le Ministère s'est consacré activement au cours de l'année à des initiatives qui répondent aussi à ces ambitions, tout en étant en lien avec les enjeux du PDRI. Au final, ces dernières faciliteront l'offre de services améliorés à la clientèle ou aux employés.

Parmi les projets terminés, la livraison du projet ECV constitue un gain notable sur le plan de l'expérience client. À cet effet, la plateforme Web Demande de volume de bois¹¹¹ (DVB) a fait l'objet de modifications, afin de mieux servir la clientèle industrielle qui peut désormais consulter son dossier en ligne et suivre l'évolution de ses demandes. De plus, les projets Smart Faune, Gestion intégrée de l'imagerie numérique ainsi que BD RATF et outils d'analyse améliorent la prestation des services des employés et l'offre d'un service plus adapté et efficient à la clientèle.

Des efforts ont également été déployés afin d'assurer la pérennité des actifs essentiels au maintien des services des secteurs d'activité ainsi qu'à la mise en place des fondations qui soutiennent la modernisation des actifs et la conception de nouveaux services numériques. Les travaux en lien avec la migration du Centre de traitement informatique ayant été réalisés dans le cadre du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que les interventions liées à la transformation technologique requise au Ministère en font notamment état.

Malgré le surcroît de travail généré par la pandémie de COVID-19, le Ministère a, entre autres, au cours de l'année 2020-2021 :

- Complété cinq projets de transformation;
- Travaillé sur l'avancement de onze projets;
- Traité plus de 500 demandes d'amélioration et près de 600 demandes de maintien des systèmes en place;
- Formé plus de 200 employés au Lean Management;
- Réalisé trois projets d'amélioration des processus et mis en chantier deux autres projets;
- Mis en place dix-huit formations sur la gouvernance et la gestion de projets en RI.

111. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Demande de volume de bois*, [En ligne], [<https://dvh.mffp.gouv.qc.ca>].

Amélioration de la performance

La STNG 2019-2023 constitue un levier pour faire évoluer les pratiques organisationnelles ainsi que pour accroître l'utilisation du numérique dans l'offre de services ministérielle. Pour tirer pleinement parti du potentiel que procurent les technologies et le numérique, le Ministère met en œuvre les actions nécessaires visant à accroître sa performance organisationnelle, en offrant des produits et services innovants, simples d'utilisation et adaptés aux besoins des clientèles, en valorisant et en diffusant ses données numériques de même qu'en assurant la transformation de ses façons de faire.

Le Ministère dispose également d'une équipe d'amélioration continue, afin de mieux soutenir, en collaboration étroite avec les différents secteurs d'activité, l'amélioration de la performance de l'organisation selon l'approche du Lean Management. La démarche s'articule notamment sur la réalisation de projets d'optimisation et de résolution de problèmes, le perfectionnement de l'expertise et le développement d'une culture et de pratiques de gestion en matière d'amélioration continue.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (EN M\$)	DÉPENSES (EN M\$)
Projets ¹¹²	4,5	2,8
Activités ¹¹³	1,7	14,3
Total	6,2	17,1

112. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

113. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique¹¹⁴, le Secrétariat du Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2020-2021, la cible de consommation du Ministère a été fixée à 5 293 952 heures rémunérées. La consommation du Ministère pour l'exercice 2020-2021 s'est élevée à 5 132 167 heures. La cible d'heures rémunérées a été respectée.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES ¹¹⁵ (EN MILLIERS) [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES (EN MILLIERS) [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES (EN MILLIERS) [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (EN MILLIERS) [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	319,6	0,3	319,9	175,1
2. Personnel professionnel	1 632,0	13,8	1 645,7	901,1
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 885,0	16,9	1 902,0	1 041,4
4. Agents de la paix	710,7	13,7	724,4	396,7
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	539,3	0,8	540,2	295,8
Total 2020-2021	5 086,7	45,5	5 132,2	2 810,1
Total 2019-2020	5 262,3	55,6	5 317,9	2 911,9

Contrats de service

Le tableau ci-après présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

114. Publications du Québec, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

115. L'information étant arrondie, le total ne correspond pas à la somme exacte, car il est calculé en tenant compte des décimales.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	NOMBRE	VALEUR (EN \$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	223 845
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	149	50 298 741
Total des contrats de service	155	50 522 586

Le Ministère octroie 67 % de ses contrats de service (en valeur) de gré à gré. Cette pratique s'explique par le fait que plus de 30 M\$ (62 % de la valeur totale) des contrats de production de plants forestiers sont octroyés de gré à gré chaque année en vertu de l'article 42.0.1 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics¹¹⁶. Cet article stipule qu'un contrat relatif à la production de plants forestiers peut être conclu de gré à gré avec un producteur de plants forestiers visé par un plan conjoint, établi conformément à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche¹¹⁷.

4.2 Développement durable

Dans la perspective d'assurer sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020¹¹⁸ (SGDD 2015-2020), le Ministère rendait public, en juillet 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020¹¹⁹ (PADD 2016-2020). Ce dernier a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021, dans le contexte du report de l'exercice de révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable (stratégie) jusqu'au 31 mars 2022¹²⁰. Par ailleurs, compte tenu de ce report, le PADD 2016-2020 a fait l'objet d'une mise à jour pour l'année 2021-2022¹²¹, en tenant compte de la directive gouvernementale¹²² donnée à cet effet.

La présente section fait état des résultats obtenus et elle constitue la dernière année de reddition de comptes dudit plan.

116. Publications du Québec, *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-65.1.%20r.%204/>].

117. Publications du Québec, *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/m-35.1>].

118. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-dd-2015-2020.pdf?1582816783>].

119. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-developpement-durable-MFFP.pdf?1545083090>].

120. Publications du Québec, *Décret 512-2021 du 31 mars 2021*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=74575.pdf>].

121. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan d'action de développement durable 2016-2020 - Mise à jour 2021-2022*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-developpement-durable-31mars2021_MFFP.pdf?1618853805].

122. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable, Année de prolongation 2021-2022*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/directive-prolongation-padd-2021-2022.pdf?1620396833>].

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020 reconduit jusqu'au 31 mars 2021

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 - RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A1 - Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à six des résultats visés de l'activité incontournable 1	Nombre de mesures mises en œuvre contribuant aux six domaines d'intervention retenus	10 d'ici 2020	18 mesures au total (1 mesure en 2020-2021 ¹²³)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 - RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A2 - S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Utilisation d'une grille bonifiée de prise en compte des principes de développement durable	Grille utilisée dans 100 % des dossiers visés, d'ici à 2020	50 %	Non atteinte - Débuté

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A3 - Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	a) Renouvellement du miniportail intranet	Miniportail renouvelé d'ici à 2017	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A3 - Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	b) Ajout d'une vitrine du développement durable sur le site Internet	Vitrine développement durable ajoutée d'ici à 2018	Cible abandonnée	Non atteinte - Non débuté

123. L'ensemble des 18 mesures contribue aux six domaines d'intervention retenus (gestion documentaire et gestion des matières résiduelles, gestion des véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déplacements d'affaires, technologies de l'information, communications gouvernementales et organisations d'événements, acquisitions écoresponsables).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 - RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A4 - Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère	Pourcentage de régions où des initiatives d'information et d'éducation forestières sont réalisées	100 % à chaque année	76 % de la cible (13 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives en 2020-2021) (donnée provisoire) ¹²⁴	Non atteinte - Débuté
A5 - Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous	Nombre de classes visitées	450 par année	Aucune classe n'a été visitée en raison du contexte pandémique	Non atteinte - Débuté

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A6 - Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable	Nombre d'initiatives mises en place pour réaliser l'action	9 initiatives ¹²⁵	13 au total (3 initiatives en 2020-2021)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A7 - Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois	Nombre et bénéfiques des actions mises en place	20 actions d'ici à 2018	59 au total (11 actions en 2020-2021)	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A8 - Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits	Nombre et bénéfiques des projets complétés	4 projets d'ici à 2018	13 au total (6 projets terminés en 2020-2021)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

124. Cette information est une donnée provisoire étant donné que la collecte d'information à l'égard de quatre régions administratives sera connue à l'automne 2021.

125. La cible a été modifiée dans le but de préciser le résultat attendu pour cet indicateur.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 - GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A9 - Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	a) Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)	D'ici à 2017	RADF en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2018	Atteinte - Après la date prévue
A9 - Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	b) Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	99 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	Non atteinte - Débuté
A10 - Intégrer des paramètres ¹²⁶ d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières	Nombre d'unités d'aménagement (UA) qui intègrent ces paramètres ¹²⁷ dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019	19 intégrant 2 paramètres (coûts d'approvisionnement en 2016-2017 et analyse de la valeur marchande des bois sur pied en 2018-2019)	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A11 - Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020	9 thèmes depuis 2018-2019	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A12 - Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	Au total, 4 nouveaux plans, 3 plans mis à jour et les 7 mis en œuvre (aucun nouveau plan ou plan mis à jour en 2020-2021)	Non atteinte - Débuté
A13 - Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020	11 au total depuis 2019-2020	Atteinte - Avant ou à la date prévue

126. Les libellés de l'action et de l'indicateur ont été adaptés pour refléter davantage la situation en question.

127. *Ibid.*

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 - CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A14 - Intégrer un volet faunique aux plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats	100 % des plans d'aménagement forestier intégré d'ici à 2019	100 % des plans d'aménagement forestier intégré en 2019	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A15 - Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques	Nombre de guides développés	5 d'ici à 2020	1 guide publié (L'habitat du tétras du Canada) et 3 autres en élaboration	Non atteinte - Débuté
A16 - Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	3 nouveaux plans élaborés, 14 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	Au total, 3 nouveaux plans, 14 plans mis à jour et les 17 plans mis en œuvre (2 nouveaux plans et 4 plans mis à jour en 2020-2021)	Atteinte - Après la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 - FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A17 - Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune	Orientations gouvernementales d'aménagement du territoire élaborées pour les volets forestier et faunique	Orientations élaborées d'ici à 2018	Travaux en cours	Non atteinte - Débuté

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.2 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A18 - Contribuer à l'essor du développement durable dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux	Nombre d'initiatives mises en place	3 initiatives ¹²⁸	5 initiatives au total (2 initiatives en 2020-2021)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.2 - OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A19 - Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	36 projets d'ici à 2018	63 au total (11 projets en 2020-2021)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Recommandations du commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique

Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2016, chapitre 2, conservation et mise en valeur de la faune

Le 2 juin 2016, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016¹²⁹. Le chapitre 2 porte sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Neuf recommandations ont été formulées. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et, pour y répondre, il a formulé un plan d'action qui a été présenté à la Commission de l'administration publique. Dans la cinquième année dudit plan d'action, la grande majorité des actions ont été mises de l'avant par le Ministère. Celles menées au cours de la dernière année sont présentées dans le tableau ci-après.

128. La cible a été modifiée dans le but de préciser le résultat attendu pour cet indicateur.

129. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2016*, [En ligne], [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD.pdf].

Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune, qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes.	Rédaction du document intitulé « Planification et priorisation des activités de connaissances sur la faune et ses habitats ».
	Poursuite de l'application du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022. Un audit est prévu pour analyser les retombées de ces plans ¹³⁰ .
	Rédaction de la Politique sur la faune au Québec et de la stratégie « Planification et priorisation des activités de connaissances sur la faune et ses habitats » qui en découle.
2 - S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces.	Poursuite, avec la collaboration des gouvernements fédéral et territorial concernés, des travaux à l'égard du plan de gestion de l'ours blanc.
	Élaboration d'une approche intégrée de rétablissement visant à orienter les acteurs clés de la conservation dans l'élaboration de stratégies efficaces pour le rétablissement des espèces fauniques menacées et vulnérables.
	Publication de quatre mises à jour (salamandre sombre des montagnes, salamandre pourpre, tortue géographique et tortue musquée) et de deux plans de rétablissement (hibou des marais et chauve-souris rousse).
3 - Déterminer des priorités d'intervention et des actions précises à entreprendre pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et pour agir lorsqu'elles sont présentes.	Réalisation de capsules Facebook pour sensibiliser la population aux enjeux déterminants liés aux espèces exotiques envahissantes.
	Travaux en vue de la publication du plan d'action concerté sur la gestion de la problématique liée aux carpes asiatiques.
	Publication du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales.
4 - Faire un suivi adéquat des autorisations liées à la modification d'habitats fauniques et rendre compte annuellement quant au respect des autorisations.	Nomination visant à assurer l'implantation de la procédure de suivi des autorisations délivrées en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des conditions s'y rattachant.
5 - Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement.	Poursuite des efforts en vue de trouver des solutions à la problématique d'appropriation du territoire.
	Récurrence du suivi, afin de s'assurer du maintien de la régularisation du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs).
6 - Réviser la réglementation concernant la chasse et la pêche en la simplifiant, afin d'en faciliter la compréhension par les utilisateurs et d'en favoriser l'application pour une meilleure conservation et une meilleure mise en valeur de la faune.	Début des travaux pour la conception de la carte interactive sur la chasse et le piégeage.
	Accomplissement de travaux pour réduire le nombre de particularités et d'exceptions dans la réglementation portant sur la pêche, notamment dans le cadre de la réalisation des plans de gestion.
	Travaux en cours en vue de l'abolition des dates de fin des plans de gestion et de l'interdiction de modifications réglementaires, à l'exception des mesures d'urgence, afin de simplifier la réglementation.
	Poursuite des travaux de simplification réglementaire par la mise à jour de la directive sur l'utilisation du pouvoir de modifier le Règlement de pêche du Québec.

130. Saumon Québec, *Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022*, [En ligne], [<https://www.saumonquebec.com/a-propos/fqsa/pdps>].

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
7 - Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoies.	Réorganisation du travail à l'échelle provinciale, afin de découper le territoire sous des nouveaux districts qui permettront une meilleure mobilité et représentativité sur le territoire.
	Travaux visant à publier le Guide de gestion des assistants à la protection de la faune en vue d'uniformiser leur encadrement sur l'ensemble du territoire québécois.
8 - Revoir les ententes avec les zecs et les pourvoies et s'assurer du respect de leurs obligations, et élaborer une politique sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la Société des établissements de plein air du Québec et du Ministère.	Poursuite des travaux pour réviser l'encadrement réglementaire des pourvoies.
	Travaux en vue de publier le cadre de gestion sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités des divers acteurs (ministères et organismes) dans la gestion des réserves fauniques.
	Mise à jour des bilans sur le respect des obligations des délégataires.
	Poursuite des travaux en vue de l'élaboration du plan d'action visant à corriger les situations dérogatoires.
9 - Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs.	Les résultats des actions, des indicateurs et des cibles du Plan stratégique 2019-2023, du Plan d'action de développement durable 2016-2021 et du Plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ sont présentés dans les sections qui leur sont propres, figurant dans le présent rapport, aux pages 27 à 47 et 59 à 66 .

Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2017, chapitre 4, travaux sylvicoles

Au cours de l'automne 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a entrepris un audit de performance portant sur les travaux sylvicoles exécutés dans la période allant d'avril 2013 à mars 2016¹³¹. Cet audit avait pour objectif de vérifier si le Ministère gère convenablement les travaux sylvicoles pour assurer un aménagement durable des forêts et si le Ministère prend des mesures pour s'assurer que les travaux sylvicoles planifiés sont exécutés à un coût justifié, s'ils sont de qualité et s'ils respectent les normes et la réglementation.

Enfin, le but de l'audit était aussi de valider si le Ministère vérifie les travaux sylvicoles exécutés, afin qu'ils donnent les effets escomptés. Le VGQ a fait dix recommandations qui portent sur la planification et l'exécution des travaux sylvicoles, sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que sur la reddition de comptes. Les recommandations ont été traduites en plan d'action et elles ont été approuvées par le VGQ en 2017, pour lequel un suivi annuel est fait. Le plan d'action est disponible dans le site Web du Ministère¹³² et sa mise en œuvre s'étendait jusqu'en mai 2020.

En mai 2020, le Ministère a déposé l'état de la situation pour la dernière année de mise en œuvre du plan d'action. Il est toujours en attente de l'appréciation finale du VGQ. Par ailleurs, le Ministère poursuit la mise en œuvre des actions s'échelonnant à plus long terme, afin de répondre complètement aux recommandations formulées par le VGQ. Le tableau qui suit présente les principales actions entreprises en 2020-2021, soit celles prévues pour la quatrième année du plan d'action.

131. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2017*, [En ligne], [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-printemps//fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS.pdf].

132. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec – Travaux sylvicoles*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf>].

Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Définir des indicateurs et des cibles qui précisent les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et qui permettent de mesurer l'atteinte de ceux-ci.	Publication et diffusion de la Stratégie nationale de production de bois.
2 - S'assurer que les connaissances issues des travaux de recherche, telles celles sur les effets des changements climatiques, sont transférées aux intervenants et prises en compte lors de la planification des travaux sylvicoles.	Complétion du Plan de transfert des connaissances 2019-2020.
	Élaboration de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques.
	Élaboration d'une stratégie de migration assistée pour l'épinette blanche et l'épinette noire, en vue de contrer la mésadaptation sur le plan climatique.
	Dépôt du Rapport d'analyse sur les incertitudes et les risques affectant les niveaux de récolte à long terme au regard des perturbations naturelles, dans un contexte de changements climatiques.
Réalisation d'un banc d'essai à propos de la modélisation des effets des changements climatiques et de leurs répercussions sur la croissance des forêts.	
3 - S'assurer que tous les traitements sylvicoles définis comme conditions de succès sont réalisés afin d'améliorer le taux de réussite des traitements.	Dépôt du Bilan sur les besoins régionaux de suivis des stratégies d'aménagement forestier.
4 - Tenir compte du critère de rentabilité économique dans le choix des traitements sylvicoles.	Dépôt du bilan des analyses réalisées sur la rentabilité économique de 80 % de la superficie des scénarios sylvicoles simulés dans les calculs de possibilités forestières et pour lesquels le Ministère a fait un investissement avant le 31 mars 2020.
	Production par le Réseau d'experts en économie forestière de fiches précisant la méthode d'analyse de la rentabilité des traitements et scénarios sylvicoles.
6 - Justifier le volume de contrats attribués de gré à gré pour les travaux sylvicoles non commerciaux.	Élaboration par le comité de travail de différents scénarios d'entente de réalisation des traitements sylvicoles et d'appels d'offres publics pour analyser les effets de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics à partir de 2023. Une firme de consultants externes a été mandatée, afin d'analyser les différents processus de gestion d'appels d'offres ailleurs au Canada. Le rapport a été déposé au Ministère en avril 2020 et le comité de travail a soumis des recommandations aux autorités en juin 2020.
9 - Faire les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles réalisés donnent les résultats escomptés, de déterminer les mesures correctives et de favoriser l'amélioration continue des pratiques.	Poursuite des travaux relatifs aux suivis de validation existants quant à la mesure des effets réels des travaux sylvicoles et établissement en cours des nouveaux dispositifs de ces suivis pour les traitements et les modalités non couverts.
10 - Rendre compte aux citoyens de l'utilisation des sommes investies dans les travaux sylvicoles et de l'efficacité des travaux réalisés.	Élaboration des indicateurs associés aux suivis d'efficacité des travaux sylvicoles. Une reddition de comptes associée aux montants investis et à ces suivis a été publiée dans le Bilan de l'aménagement durable des forêts 2013-2018.

Trente-huitième rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, juin 2018, chapitre 1, audition sur les travaux sylvicoles

En juin 2018, la Commission de l'administration publique (CAP) a déposé son 38^e rapport sur l'imputabilité¹³³, qui contenait trois recommandations à propos du Ministère formulées à la suite d'une audition sur les travaux sylvicoles. Cette audition faisait suite aux observations du CDD sur les travaux sylvicoles du printemps 2017. Comme réponse à ces recommandations, un plan d'action a été élaboré. D'ailleurs, le tableau suivant présente les actions entreprises pendant l'exercice 2020-2021 à l'égard de ces recommandations sur les travaux sylvicoles. Une recommandation est appliquée depuis 2018 et le CDD a constaté que les progrès concernant les deux recommandations en cours d'application sont satisfaisants.

Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations de la CAP à l'égard des travaux sylvicoles

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique (CAP), d'ici le 15 septembre 2018 et par la suite chaque année pendant trois ans, sa planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.	Transmission annuelle à la CAP de la planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.
2 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique, d'ici le 15 septembre 2018, l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt et la nouvelle entente à signer pour le 31 mars 2018, que ce soit avec Rexforêt ou une autre organisation.	Aucune action en 2020-2021, puisque l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt a été transmise durant l'exercice 2018-2019.
3 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'assure d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier intégré.	Élaboration de la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022¹³⁴ (Stratégie OVT 2018-2022) a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. Grâce à cette relation particulière, il peut adéquatement cerner les enjeux propres au territoire et proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales, et ce, pour chacun de ses secteurs d'intervention que sont la forêt, la faune ainsi que les parcs nationaux.

133. Assemblée nationale du Québec, *Auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur leur gestion administrative – Observations, conclusions et recommandations, 38^e rapport sur l'imputabilité, juin 2018*, [En ligne], [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_139475&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+viv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz].

134. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf].

Un plan d'action¹³⁵ exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022 et retenues par les intervenants régionaux a été adopté pour sa mise en œuvre. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans le tableau suivant, tandis que les résultats exhaustifs sont présentés à la [page 92](#).

État d'avancement sommaire des actions du Ministère pour la mise en œuvre de la Stratégie OVT 2018-2022 par région

RÉGIONS	ACTIONS NON AMORCÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS AMORCÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS EN COURS (EN NOMBRE)	ACTIONS EN SUSPENS (EN NOMBRE)	ACTIONS RÉALISÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS ABANDONNÉES (EN NOMBRE)	TOTAL (EN NOMBRE)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	5	-	1	-	6
Capitale-Nationale	-	-	2	-	-	-	2
Centre-du-Québec	-	-	4	-	-	-	4
Chaudière-Appalaches	-	-	6	-	-	-	6
Côte-Nord	-	-	3	1	-	-	4
Estrie	-	-	5	-	2	-	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	8	2	1	-	11
Lanaudière	-	-	6	-	-	-	6
Laurentides	-	-	6	-	-	-	6
Laval	-	-	2	-	-	-	2
Mauricie	-	-	10	-	1	-	11
Montérégie	-	-	11	-	-	-	11
Montréal	-	-	4	-	-	1	5
Nord-du-Québec	-	-	3	-	-	-	3
Outaouais	-	-	6	-	-	-	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	10	-	-	-	10
Total	0	0	93	3	5	1	102

135. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf>].

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le Ministère est assujéti à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics¹³⁶. Dans le but de soutenir et de protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles, plusieurs moyens de communication et une procédure ministérielle sont mis à la disposition de ses employés. Dans ce contexte, le responsable du suivi des divulgations du Ministère n'a reçu aucune divulgation pour l'exercice 2020-2021.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2020-2021	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		0	
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
✓ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
✓ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
✓ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
✓ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
✓ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0
✓ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			0
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0	0	0

136. Publications du Québec, *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/D-11.1>].

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Au 31 mars 2021, l'effectif régulier s'établissait à 2 243 employés. Au cours de la période 2020-2021, 905 personnes ont été embauchées selon différents statuts d'emploi.

Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
2 243

Nombre total des personnes embauchées¹³⁷, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021

RÉGULIER ¹³⁸	OCCASIONNEL ¹³⁹	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
107	634	94	70

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant de minorités visibles et ethniques, qui sont anglophones ou Autochtones, ou encore qui vivent avec un handicap est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la population vivant au Québec. Pour l'année 2020-2021, le Ministère a connu un taux d'embauche de 6,3 % des membres d'au moins un groupe cible.

L'objectif du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres de minorités visibles et ethniques 2018-2023 est d'atteindre un taux de représentativité global pour la fonction publique de 18 %, tandis que l'objectif du Ministère est fixé à 9 %. Au 31 mars 2021, le Ministère avait un taux de représentativité de 2,7 % de membres de MVE parmi l'effectif régulier et occasionnel; cette proportion représente une amélioration, comparativement au résultat de l'année précédente.

Le Programme fixe également une cible de 2 % de l'effectif régulier pour la représentativité des personnes handicapées. Au 31 mars 2021, le taux de présence des personnes handicapées au Ministère s'élevait à 0,9 %.

Le Ministère se rapproche également de la cible de représentativité des MVE pour le personnel d'encadrement, laquelle est fixée à 6 %. En effet, au 31 mars 2021, le personnel d'encadrement du Ministère comptait 2,3 % de membres des MVE.

137. Au cours de l'exercice financier ciblé, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

138. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données portant sur le recrutement.

139. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Embauche de membres des groupes cibles en 2020-2021

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2020-2021	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI
Régulier	107	12	0	0	2	14	13,1 %
Occasionnel	634	19	5	3	7	34	5,4 %
Étudiant	94	2	0	2	0	4	4,3 %
Stagiaire	70	5	0	0	0	5	7,1 %
Total	905	38	5	5	9	57	6,3 %

Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier	13,1 %	6,3 %	7,1 %
Occasionnel	5,4 %	4,4 %	4,4 %
Étudiant	4,3 %	3,5 %	8,0 %
Stagiaire	7,1 %	6,6 %	4,9 %

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019
Anglophones	17	0,8 %	24	1,1 %	25	1,1 %
Autochtones	22	1,0 %	17	0,7 %	16	0,7 %
Personnes handicapées	20	0,9 %	18	0,8 %	17	0,8 %
Total	59	2,6 %	59	2,6 %	58	2,6 %

Évolution de la présence de membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019
MVE Montréal/Laval	2	8,0 %	2	8,0 %	2	8,3 %
MVE Outaouais/ Montérégie	9	4,3 %	9	4,3 %	7	3,3 %
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	6	2,7 %	3	1,3 %	2	0,9 %
MVE Capitale-Nationale	28	3,1 %	29	3,1 %	21	2,2 %
MVE Autres régions	24	2,0 %	23	1,9 %	17	1,4 %
Total	69	2,7 %	66	2,5 %	49	1,9 %

Présence des membres de minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (EN %)
Minorités visibles et ethniques	4	2,3

Femmes

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. En raison de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 42,3 % et ces dernières représentent 41,1 % de l'effectif régulier du Ministère.

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	107	634	94	70	905
Nombre de femmes embauchées	58	256	42	27	383
Taux d'embauche des femmes	54,2 %	40,4 %	44,7 %	38,6 %	42,3 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	177	878	703	171	308	6	2 243
Nombre total de femmes	41	382	292	160	45	1	921
Taux de représentativité des femmes	23,2 %	43,5 %	41,5 %	93,6 %	14,6 %	16,7 %	41,1 %

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Par l'intermédiaire du PDEIPH, le Ministère et le gouvernement du Québec offrent la possibilité d'accompagner des stagiaires pour une durée d'une année. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est désigné ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Le Ministère accomplit également d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires sur une base régulière;
- la diffusion de manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles;
- la diffusion d'un outil d'accompagnement destiné aux gestionnaires responsables de l'accueil et de l'intégration d'une personne handicapée.

Nombre de dossiers présentés à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
6	3	1

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021 ¹⁴⁰	2019-2020	2018-2019
0	0	1

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Promotion du PDEIPH	Personnes handicapées	177 gestionnaires
Quatre manchettes	Personnes handicapées	2 713 employés

140. Bien que six projets d'emplois aient été présentés à l'ITQ pour 2020-2021, aucun de ceux-ci n'a pu être doté, et ce, pour diverses raisons.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Nouveau plan d'action gouvernemental

Le 17 décembre 2020, le ministère de l'Économie et de l'Innovation diffusait le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 – Moins de paperasse pour une relance innovante et efficace¹⁴¹. Issu d'une vaste consultation auprès des milieux d'affaires et du public, ce nouveau plan d'action a pour but de réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises québécoises et de stimuler l'investissement, l'innovation et l'accroissement de la productivité. Ce plan d'action fait notamment état de trois nouveaux objectifs visant la réduction du fardeau des formalités administratives, soit :

- baisser de 10 % le nombre de formalités;
- diminuer de 15 % le volume des formalités;
- réduire de 20 % le coût des formalités.

Ces objectifs s'appliquent à partir de l'exercice 2020-2021 et visent les ministères et organismes assujettis à l'annexe 1 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif¹⁴², y compris le Ministère¹⁴³.

Ce plan d'action présente également des mesures concrètes ciblant des secteurs grandement touchés par la pandémie de COVID-19 ou qui joueront un rôle important dans la relance. Trois de ces mesures présentées dans le tableau suivant sont sous la responsabilité du Ministère.

Mesures du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 sous la responsabilité du Ministère

NUMÉRO	MESURE	HORIZON DE RÉALISATION
26	Déterminer, de concert avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie, quels types de projets légers pourraient faire l'objet de préautorisation en vue de permettre leur réalisation rapide en cours de saison d'opération. Déterminer ensuite les conditions dans lesquelles des préautorisation pourront, le cas échéant, être accordées.	Printemps 2025
27	Adopter et suivre une méthode standardisée de visites de conformité menées par une équipe régionale et uniformiser la gestion des envois des documents.	Printemps 2022
33	S'assurer que les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de chasse et de pêche pour une année donnée soient disponibles aux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none">✓ chasse : 15 décembre de l'année précédente;✓ pêche : 20 mars de l'année donnée.	Pour la chasse : décembre 2021 Pour la pêche : mars 2021

En ce qui concerne la mesure numéro 33, les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche ont été mises en ligne en février 2021.

141. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allègement-reglementaire-2020-2025/>].

142. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_politique_gouv_allègement.pdf?1568731728].

143. Les résultats du Ministère pour l'exercice 2020-2021 à l'égard des objectifs de réduction du fardeau administratif ne sont pas encore disponibles et seront, par conséquent, présentés dans le Rapport annuel 2021-2022.

Allègements réglementaires

Projet de loi numéro 88

Le projet de loi numéro 88 - Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives a été déposé en mars 2021¹⁴⁴. Il vise à améliorer l'encadrement des activités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats, à accroître la capacité du Ministère d'agir contre le braconnage ainsi qu'à accentuer les efforts d'allègement réglementaire et administratif. Deux propositions sont susceptibles de toucher les entreprises visées en ce qui a trait aux coûts :

- l'obligation pour les médecins vétérinaires de déclarer au Ministère la présence de certains agents pathogènes ou des cas d'abus d'animaux gardés en captivité;
- le pouvoir de réglementer l'achat et la vente de l'urine naturelle de cervidé, afin de limiter la propagation de la maladie débilitante chronique des cervidés à l'ensemble de la grande faune sauvage partout au Québec.

Conformément à la Politique gouvernementale en allègement réglementaire et administratif, le Ministère a diffusé, en mars 2021, une analyse d'impact réglementaire sur le projet de loi numéro 88¹⁴⁵.

Allègements administratifs

Formulaire en ligne pour les demandes de permis d'intervention concernant la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques

Depuis décembre 2020, il est possible pour une entreprise des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec de produire une demande de permis en ligne pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques¹⁴⁶. Cette initiative vient simplifier les démarches des entreprises visées, soit les propriétaires de pourvoiries et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée.

Modification de la période de validité d'un certificat de producteur forestier

En juillet 2020, le Ministère a modifié la période de validité d'un certificat de producteur forestier, qui passe ainsi de 5 à 10 ans. Cet allègement vient réduire les actes administratifs des entreprises visées et des partenaires responsables de l'enregistrement.

144. Le projet de loi n° 88 - Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 21](#).

145. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Analyse d'impact réglementaire - Projet de loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/lois-reglements/allegement/AIR_loi_conservation_faune_MFFP.pdf?1617195609].

146. Cette plateforme est également citée dans le cadre des résultats de l'indicateur 17 du Plan stratégique 2019-2023 à la [page 46](#).

Simplification du remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers

Dans l'objectif de simplifier l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre du budget 2021-2022¹⁴⁷, des modifications au remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers. Ces modifications auront les effets suivants :

- réduire les formalités administratives pour les producteurs forestiers détenant plusieurs unités d'évaluation, en leur permettant de faire une réclamation calculée sur l'ensemble de leurs unités au lieu du calcul actuel se faisant une unité à la fois;
- permettre aux producteurs d'obtenir un remboursement des taxes foncières, même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières. Cette modification au cadre fiscal facilite notamment l'élimination de la gestion des montants résiduels sur plusieurs années et, conséquemment, de la production de l'annexe à la déclaration de revenus certaines années.

Révision ciblée du régime forestier - Modulations d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF)

L'application du RADF a été simplifiée en 2020-2021 pour les diverses clientèles assujetties, dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier¹⁴⁸. Cette simplification contribue à réduire les coûts de ces clientèles et à augmenter l'agilité opérationnelle. Les réalisations sont les suivantes :

- améliorer les modalités liées à la voirie forestière, notamment en :
 - limitant l'obligation de remplacer un ponceau en bon état lors de l'amélioration d'un chemin,
 - précisant les sites requérant l'installation de ponceaux à déversoir ou avec enfouissement plus important,
 - augmentant la largeur maximale des emprises de chemins,
 - permettant de construire, d'améliorer ou de refaire des chemins dans des endroits actuellement restreints;
- créer un comité mixte permanent de suivi de la mise en œuvre du RADF.

Participation aux travaux du Bureau de coordination des droits

En 2020-2021, le Ministère a poursuivi sa contribution aux travaux du Bureau de coordination des droits piloté par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces travaux visent notamment à accélérer la réalisation des projets d'investissement minier et à créer des emplois de qualité, notamment en améliorant l'environnement d'affaires des promoteurs et en facilitant leurs démarches auprès des pouvoirs publics. Dans le cadre de ces travaux, le Ministère participe aux tables interministérielles en région qui accompagnent certains promoteurs miniers.

147. Ministère des Finances, *Budget 2021-2022 – Plan budgétaire*, [En ligne], [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf].

148. La révision ciblée du régime forestier a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 17](#).

Optimisation des processus

De plus, le Ministère a optimisé le processus de délivrance des avis fauniques dans le contexte de la procédure d'évaluation et d'examen des incidences sur l'environnement. De nouveaux outils sont disponibles afin de mieux soutenir les analystes. Cette démarche d'optimisation vise à atteindre les résultats suivants :

- l'amélioration du délai de traitement interne;
- la maximisation du temps accordé à l'analyse et à la rédaction des avis fauniques;
- le rehaussement de la cohérence des avis entre les régions.

Établissement de prestations électroniques de services

Le Ministère travaille à la conception d'un système de gestion et d'autorisation des habitats fauniques. Ce système comportera de nombreux bénéfices pour les clientèles visées, dont :

- une offre de services axée sur le numérique qui répond aux besoins des clientèles (internes et externes);
- un suivi facilité et rigoureux des demandes (autorisations, avis, expertise et information);
- un arrimage et une participation accrues des intervenants;
- une solution technologique adaptable et évolutive.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹⁴⁹. De ce fait, le Ministère est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le Ministère a reçu 452 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 450 demandes ont été traitées, dont 32 reçues dans l'année financière précédente. Enfin, 34 demandes étaient toujours en traitement au 31 mars 2021.

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
452

149. Publications du Québec, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>].

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (EN NOMBRE)	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (EN NOMBRE)	RECTIFICATION (EN NOMBRE)
0 À 20 JOURS	310	9	0
21 À 30 JOURS	114	1	0
31 JOURS ET PLUS (LE CAS ÉCHÉANT)	14	2	0
TOTAL	438	12	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
ACCEPTÉE (ENTIÈREMENT)	97	6	0	s.o.
PARTIELLEMENT ACCEPTÉE	59	5	0	20, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54 et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
REFUSÉE (ENTIÈREMENT)	65	1	0	18, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 28.1, 29, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 137.1 et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
AUTRES	217	0	0	48

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0	9

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère s'est donné une politique linguistique¹⁵⁰ pour valoriser l'usage et la qualité du français et, ainsi, être en mesure d'exercer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, le Ministère cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

150. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique linguistique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, [En ligne], [\[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766\]](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766).

Dans le but de promouvoir l'emploi et la qualité de la langue française auprès de son personnel, le Ministère a publié dans l'intranet ministériel une manchette rappelant l'existence de sa politique linguistique et l'importance de son application au quotidien. Par ailleurs, une page intitulée « Un français de qualité » est affichée en évidence sur la page d'accueil de l'intranet ministériel, donnant accès à des capsules linguistiques sur différents thèmes d'intérêt. Enfin, une manchette sur la Francofête 2021 de l'Office québécois de la langue française a également été diffusée, en mars 2021, dans l'intranet ministériel.

Les ministères et organismes du gouvernement doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions sur le comité linguistique permanent, le mandataire du Ministère et l'application de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s.o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	s.o.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Diffusion d'une manchette dans l'intranet ministériel
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	s.o.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère joue un rôle actif, sur plusieurs plans, dans les dossiers gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2020-2021, pour contribuer à la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021¹⁵¹, le Ministère a été appelé à participer à trois comités interministériels : le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité interministériel pour la mixité en emploi de même que le Comité interministériel du concours Chapeau les filles! et son volet Excelle Science. Le Ministère a accordé des bourses de 2 000 \$ à deux lauréates de ce concours dans la catégorie Forêts, faune et parcs.

Voici quelques réalisations du Ministère au cours de la dernière année :

- participation aux travaux interministériels pour promouvoir et défendre les intérêts du Ministère ainsi que pour proposer des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- élaboration et diffusion de diverses manchettes dans l'intranet ministériel sur des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- diffusion d'un mot du sous-ministre à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2021 ainsi que préparation d'un jeu-questionnaire sur les avancées des femmes dans divers domaines, aux fins de diffusion auprès de l'ensemble des employés dans l'intranet ministériel;
- veille stratégique sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de compétence du Ministère;
- contributions au bulletin du Comité interministériel pour la mixité en emploi, notamment par une veille stratégique canadienne et internationale sur des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a eu davantage de conséquences sur les femmes selon certains constats.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics¹⁵² a pour but d'améliorer le financement des services en ayant recours à de meilleures pratiques tarifaires, afin de maintenir la qualité ainsi que d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a également pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, en vue d'améliorer le bien-être de la population du Québec.

151. Secrétariat à la condition féminine, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, [En ligne], [<http://www.scf.gouv.qc.ca/le-secretariat/strategies-et-plans-daction/strategie-egalite/>].

152. Ministère des Finances, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf].

Coût des activités ministérielles

Pour déterminer si la tarification actuelle est conforme à la politique, une évaluation du coût des produits et des services ministériels est faite annuellement. Un exercice de répartition des dépenses sur les principales activités ministérielles est réalisé annuellement par les secteurs d'activité. Cette répartition comprend la rémunération et le fonctionnement, mais exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels. Il importe de noter que, par l'entremise d'un partenariat en matière de services partagés, le Ministère reçoit des services de la part des unités administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, les coûts qui en découlent sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère. Le Ministère a poursuivi ses travaux pour rapprocher de la tarification actuelle les coûts liés à ses activités et pour apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et de ses services. Toutefois, l'estimation présentée dans le présent rapport doit être considérée avec prudence. L'annexe I présente le coût des principales activités ministérielles.

Produits et services tarifés

Dans le but de se conformer aux exigences de la politique, le Ministère entreprend chaque année l'indexation de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère ainsi que la base de fixation des tarifs; elle fait d'ailleurs état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir des coûts liés à ses activités.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

4.11 Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Le Bureau de mise en marché des bois

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a pour mandat d'assurer les éléments suivants :

- un marché libre des bois pour encourager la compétitivité entre les entreprises forestières et pour favoriser l'utilisation optimale des bois, tout en garantissant la rigueur et la crédibilité des mécanismes d'enchères des bois;
- des volumes récoltés qui sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande, tout en encourageant la compétitivité des entreprises en matière d'opérations forestières;
- un paiement adéquat et équitable des traitements sylvicoles, dans le but de maximiser la création de richesse découlant des investissements de l'État en matière d'aménagement forestier, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population au Québec;
- un soutien stratégique en matière d'analyse économique et financière en vue d'une grande diversité d'investissements forestiers sous la responsabilité du Ministère.

Par ailleurs, les fonctions du BMMB se déclinent en quatre volets, qui se définissent comme suit :

- vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- transposer les prix des enchères aux 75 % des bois offerts, soit en garantie d'approvisionnement (GA) ou en permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU);
- s'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- s'assurer que les revenus sont investis dans les travaux contribuant à maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la population.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier¹⁵³ (articles 119 à 126), qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du BMMB. De plus, six divisions territoriales¹⁵⁴ assurent une présence du BMMB dans l'ensemble du Québec forestier.

Détermination des volumes minimaux

Le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre, afin d'établir la valeur marchande des bois sur pied. Ceux-ci correspondent à 25 % des volumes susceptibles d'être récoltés en forêt publique.

Actuellement, 6,4 millions de mètres cubes (Mm³) sont destinés au marché libre des bois. Des volumes de bois supplémentaires peuvent être mis en vente en cours d'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a des volumes non récoltés au cours de la période quinquennale précédente.

Mise en marché et résultats des ventes

En 2020-2021, le BMMB a vendu 83 % des bois affichés au cours de l'année, soit 7,3 Mm³ de bois sur les 8,8 Mm³ offerts. Dans cette offre, le BMMB a également mis en vente des secteurs affectés par une perturbation naturelle. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau suivant. Parmi ceux-ci, près de 1,1 Mm³ sont des volumes auxquels les détenteurs de garantie d'approvisionnement ont renoncé.

Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2020-2021

TERRITOIRE	VOLUMES VENDUS (EN Mm ³)	NOMBRE DE SECTEURS VENDUS
Centre-Nord	1,5	29
Centre-Sud	1,1	53
Nord-Est	1,0	17
Nord-Ouest	2,2	47
Sud-Est	0,8	32
Sud-Ouest	0,8	29
Total	7,3	207

153. Publications du Québec, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/a-18.1>].

154. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Territoires de mise en marché*, [En ligne], [https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/47915/bureaux_territoriaux_2018.pdf].

L'un des objectifs du marché libre des bois est d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique. Le BMMB considère que cet objectif a été atteint, puisque 34 % des volumes vendus l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.). La répartition de l'ensemble des ventes par type d'entreprise pour l'exercice 2020-2021 est présentée dans le tableau suivant. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (64,5 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec 27,1 % des volumes achetés et par les coopératives (6,4 %). Les autres types d'entreprises représentent 2 % des volumes vendus au cours de l'année.

Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2020-2021

TYPE D'ENTREPRISE	VOLUMES VENDUS		SECTEURS VENDUS	
	EN Mm ³	EN %	EN NOMBRE	EN %
Scierie	4,74	64,5 %	114	55,1 %
Entrepreneur forestier	1,99	27,1 %	72	34,8 %
Coopérative, groupement et aménagement forestier	0,47	6,4 %	16	7,7 %
Déroulage, poteaux et panneaux	0,13	1,8 %	4	1,9 %
Autres	0,015	0,2 %	1	0,5 %
Total	7,3	100 %	207	100 %

Tarification et opérations financières

En vue d'établir la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté, le BMMB utilise un modèle de tarification facilitant la transposition directe des prix des enchères aux bois offerts sous garantie d'approvisionnement. En 2020-2021, il a effectué la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web¹⁵⁵, de même que dans les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied applicable à chaque trimestre. Le BMMB a aussi mis à jour les taux applicables à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada ainsi qu'à la culture et aux activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques. L'ensemble de ces taux sont mis à jour annuellement.

Le BMMB facture également les bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système Mesubois¹⁵⁶, qui fait en sorte de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation. En 2020-2021, environ 19,4 Mm³ de bois de la forêt publique ont été facturés, pour une somme totale de 265 M\$.

En outre, le BMMB est responsable des normes de mesurage et de la mise à jour annuelle du *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État*¹⁵⁷. Celui-ci décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées ainsi que les consignes relatives à l'application de chacune d'elles.

155. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmbb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

156. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Portail mesurage et facturation*, [En ligne], [<https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/>].

157. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État*, [En ligne], [https://bmbb.gouv.qc.ca/media/60370/manuel_de_mesurage_2021_v_20210407.pdf].

Le BMMB contribue aussi à l'analyse et à l'élaboration de solutions visant à améliorer la compétitivité et la prévisibilité de l'industrie forestière au Québec. Parmi celles-ci, citons :

- la mesure sur les chantiers à contraintes opérationnelles qui favorise l'accomplissement des activités d'aménagement forestier dans des secteurs non récoltés par le passé. La mise en œuvre de cette mesure s'est accentuée pour 2020-2021, grâce à la mise en vente d'un volume total de 975 890 m³, dont 477 890 m³ ont été vendus;
- la mise en place d'un modèle usine-feuille contribuant à capter plus précisément l'écart de valeur entre les qualités de bois dans les essences feuillues (bouleaux et érables à sucre). En effet, pour l'année 2020-2021, l'intégration des résultats de ce nouveau modèle usine pour les essences feuillues au modèle de tarification a facilité une meilleure adéquation entre les revenus tirés de la transformation de ces essences dans chacune des régions du Québec. Ce modèle vient en complément du modèle usine-résineux à coûts de sciage variables instauré en 2019-2020 pour les essences résineuses.

Le BMMB détermine également les taux d'aide financière pour la récupération des bois affectés par une perturbation naturelle (incendies de forêt, épidémies d'insectes ou chablis) dans les plans spéciaux d'aménagement forestier. En 2020-2021, les taux d'aide financière ont été mis à jour¹⁵⁸ et des études visant à mettre à jour les taux pour la récupération des bois affectés par les feux de forêt ont été menées.

À la fin de l'année 2020-2021, le BMMB a aussi amorcé des travaux afin de modifier le Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement¹⁵⁹. La modification vise à prévoir le remboursement de la redevance à payer dans des cas où des volumes n'ont pu être récoltés pour des raisons indépendantes de la volonté des détenteurs de garantie d'approvisionnement, comme dans le cas d'essences marginales, d'une fermeture d'usine ou d'un plan d'aménagement spécial. Ces modifications contribueront à assurer une meilleure équité dans la tarification forestière.

Finalement, le BMMB a complété en 2020-2021 les travaux liés à la réalisation de l'enquête quinquennale sur les coûts d'opérations forestières dans les forêts du domaine de l'État ainsi que sur les coûts et revenus de l'industrie du sciage au Québec en 2019. Le rapport final a été déposé le 11 janvier 2021 et celui-ci a été rendu disponible sur le site Web du BMMB¹⁶⁰. Au total, 73 entreprises qui exploitent des usines de transformation du bois bénéficiant d'une garantie d'approvisionnement ou agissant uniquement comme enchérisseurs sur le marché libre des bois ont fait l'objet d'enquêtes. Ces enquêtes ont contribué à établir les frais d'exploitation (approvisionnement et transformation), les caractéristiques des bois provenant des forêts du domaine de l'État, les achats de bois sur les forêts publiques et privées ainsi que les revenus générés.

Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Le BMMB contribue à ce que les différentes orientations stratégiques du Ministère puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la population du Québec. Entre autres choses, il est responsable

158. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

159. Légis Québec, *Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/a-18.1.%20r.%206>].

160. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enquêtes et études*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/enquetes-et-etudes/>].

du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)¹⁶¹. Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financier et économique pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier. Le développement de MÉRIS s'est poursuivi en 2020-2021.

En tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a révisé les grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour la saison 2021-2022. La révision des grilles a aidé à améliorer l'équité dans le financement des travaux et à reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement. Le 7 avril 2020, le Ministère annonçait qu'une évaluation des coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de moyens visant à assurer la sécurité et la distanciation physique des travailleurs en sylviculture, tant dans les forêts publiques que privées, serait amorcée¹⁶², afin d'assurer la réalisation sécuritaire des travaux sylvicoles en forêt en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les grilles de taux des travaux sylvicoles pour l'année 2020-2021 ont été bonifiées. D'ailleurs, la mise en place d'une mesure exceptionnelle a contribué, entre autres, à l'établissement d'initiatives liées particulièrement aux déplacements des travailleurs et à leur hébergement.

Depuis la saison 2019-2020, les appels d'offres pour les traitements sylvicoles non commerciaux ont notamment pour objectif d'alimenter la grille de la valeur du même nom. Pour réaliser cet exercice, le BMMB a révisé, en 2020-2021, en collaboration avec Rexforêt et le Secteur des opérations régionales du Ministère, le *Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques*¹⁶³, qui présente les éléments essentiels du processus en vue de l'utilisation des données d'appels d'offres pour alimenter les taux.

Le BMMB a également pour responsabilité d'établir une grille provinciale de la valeur des traitements sylvicoles exécutés en forêt privée¹⁶⁴. Les modifications apportées à cette grille sont en continuité avec le travail amorcé en 2019-2020, en ce qui concerne l'adaptation des connaissances en matière de forêt publique au contexte de réalisation des traitements en forêt privée.

Enfin, le BMMB collabore avec certaines directions du Ministère aux expertises économiques et financières. Parmi les principales collaborations de 2020-2021, notons :

- la participation aux travaux du comité technique provincial de la Stratégie nationale de production de bois;
- la préparation et la mise sur pied des ateliers de travail et d'échanges du Réseau d'experts en économie forestière;
- les travaux entourant le processus d'appels d'offres des traitements sylvicoles et la mise en œuvre des orientations, en vue de l'utilisation des résultats d'appels d'offres pour l'évaluation de la valeur des activités d'aménagement;
- la participation à des rencontres d'échanges avec les entrepreneurs sylvicoles des associations sylvicoles.

161. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/analyses-economiques/outils-d-analyse/>].

162. Cette mesure est également énoncée dans le fait saillant lié aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Ministère figurant à la [page 12](#).

163. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques*, [En ligne], [https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/59760/manuel_2021-2022.pdf].

164. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Valeur des traitements sylvicoles en forêt privée*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/foret-privee/>].

4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier¹⁶⁵. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêt pour un montant maximal de 0,75 M\$. Au 31 mars 2021, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 127,7 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 125 certificats de prêts forestiers pour un montant de 17,1 M\$. Cela représente une baisse de 9,85 % par rapport au montant de 19,02 M\$ autorisé en 2019-2020.

165. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de financement forestier*, [En ligne] [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/programme-financement-forestier/>].

5. ANNEXES

Annexe I - Coût des principales activités ministérielles

Coût des principales activités ministérielles

ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES	2020-2021 (EN M\$)
Gestion des droits, des autorisations, des permis et des ententes	247,3
Protection et conservation des forêts	93,3
Protection de la faune	65,9
Plants de reboisement et semences forestières	48,6
Inventaires, données et cartographie écoforestiers	29,6
Planification et certification forestières	28,3
Gestion des parcs nationaux	21,9
Recherche et développement liés à la pratique forestière	19,7
Voirie forestière	16,5
Suivis et contrôles en lien avec le domaine forestier	13,0
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	11,0
Mise en marché des bois	10,1
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	9,9
Données en matière de faune	9,4
Plans et outils en matière de gestion de la faune	7,3
Détermination des possibilités forestières	6,1
Production piscicole et ensemencements	5,7
Aide au développement économique et industriel	4,3
Éducation et mise en valeur de la faune	3,3
Semences forestières	2,1
Système de gestion environnementale	1,9
Établissement et gestion des territoires fauniques	1,7
Permis de chasse, de pêche et de piégeage et certificats du chasseur et du piégeur	1,5
Permis SEG, d'ensemencement, de garde en captivité et autres	0,8

Annexe II - Revenus de tarification du Ministère

Revenus de tarification du Ministère

	2020-2021 ¹⁶⁶ (EN k\$)	2019-2020 (EN k\$)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
Droits et permis				
Ressources forestières ¹⁶⁷				
Bois acheté – Garanties d’approvisionnement	4 502	0	Oui	MAG
Érablières	102	0	Oui	DA
Usines de transformation du bois	17	0	Oui	DA
Total – Ressources forestières	4 621	0		
Ressources fauniques				
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	35 605	34 936	Oui	MAG
Permis commerciaux et particuliers	273	279	Oui	MAG
Droits pour activités commerciales	1 181	1 165	Oui	MAG
Étude de dossiers	584	575	Oui	CS
Total – Ressources fauniques	37 643	36 955		
Total partiel	42 264	36 955		
Ventes de biens et services				
Disposition des bois confisqués	4	0	Non	MAG
Matériels et fournitures	(2)	1	Non	CS
Location et concession	39	54	Oui	DA
Protection des forêts ¹⁶⁸	(17)	(15)	Non	CS
Terres de l’État	58	0	Non	MAG
Total partiel	82	40		
TOTAL	42 346	36 995		

LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d’autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

166. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2020-2021, en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

167. Une somme de 320,5 M\$ provenant des ressources forestières a fait l’objet d’un virement au Fonds des ressources naturelles pour l’exercice 2020-2021. Lors de l’exercice 2019-2020, la somme de 274,6 M\$ a été virée dans ce fonds. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

168. Lors du Discours sur le budget du 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu’il se chargerait progressivement des coûts associés au financement de la protection des forêts, de sorte qu’en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient assumés par le gouvernement. Les revenus négatifs sont expliqués par des modifications dans les contrats d’exercices antérieurs.

Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

	2020-2021 ¹⁶⁹ (EN k\$)	2019-2020 (EN k\$)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
Volet aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	320 495	274 647	Oui	MAG
Formules et documents	3	34	Oui	MAG
Protection des forêts ¹⁷⁰	(45)	(78)	Non	CS
Frais d'admission	5	7	Non	DA
Analyses en laboratoire	48	84	Oui	DA
Autres revenus	1 313	522	Non	DA
TOTAL	321 819	275 216		

LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

169. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2020-2021, en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

170. Lors du discours sur le budget du 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il se chargerait progressivement des coûts liés au financement de la protection des forêts, de sorte qu'en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient assumés par le gouvernement. Les revenus négatifs sont expliqués par des modifications dans les contrats d'exercices antérieurs.

Annexe III - Occupation et vitalité des territoires – État d'avancement des réponses aux priorités régionales

État d'avancement des réponses aux priorités régionales au 31 mars 2021

Abitibi-Témiscamingue	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Bas-Saint-Laurent	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 2 : Assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité	
Soutenir, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage	Réalisée
Priorité régionale 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Soutenir les projets innovants grâce aux mesures de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	En cours
Réaliser, autant en forêt publique que privée, les travaux d'éclaircies commerciales qui soutiennent la possibilité forestière	En cours
Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins	En cours
Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Capitale-Nationale	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	
Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle	En cours
Soutenir l'industrie des produits forestiers	En cours
Centre-du-Québec	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 4 : Valoriser le milieu agricole	
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	En cours
Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles	En cours
Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours

Chaudière-Appalaches	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 3 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	En cours
Priorité régionale 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel	En cours
Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours
Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine	En cours
Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches	En cours
Poursuivre les efforts consacrés à l'échantillonnage des milieux humides et riverains d'intérêt situés dans les forêts du domaine de l'État et appliquer les mesures de protection adéquates	En cours
Côte-Nord	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation	En cours
Octroyer les permis et les droits nécessaires à l'offre touristique pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage à des entreprises réparties dans l'ensemble de la région	En cours
Déléguer la gestion et la mise en valeur de la ressource faunique à des associations locales ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec	En cours
Priorité régionale 5 : Rendre la Côte-Nord attrayante pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
Planifier des actions permettant la promotion, l'embauche et le maintien des corps d'emploi liés à la mission du Ministère	En suspens
Estrie	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	En cours
Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours
Contribuer au développement acérico-forestier	En cours
Soutenir les projets d'arrimage faune et forêt visant la conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes	Réalisée
Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes	En cours
Développer un plan de ravages de l'habitat du cerf de Virginie en forêt publique	Réalisée

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme	
Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En cours
Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique	En cours
Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune	En cours
Favoriser les actions visant un meilleur partage du territoire pour certaines activités de chasse, notamment de chasse à l'orignal	En suspens
Soutenir les efforts visant à attirer des clientèles de non-résidents pour la pratique de la chasse et de la pêche	En cours
Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'orignal et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux	En cours
Soutenir la complémentarité des offres de services d'hébergement envers la clientèle de chasseurs et de pêcheurs, surtout en dehors de la saison touristique	En cours
Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt	Réalisée
Favoriser l'émergence de réseaux de collaboration entre les fournisseurs de services fauniques, dont le développement de sites communs pour l'obtention de droits d'accès pour la pêche au saumon	En suspens

Lanaudière

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

Laurentides

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

Laval	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants	
Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers	En cours
Priorité régionale 8 : Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés	
Assurer la mise en valeur des ressources fauniques et forestières et assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels	En cours
Mauricie	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 5 : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie	
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	En cours
Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole	En cours
Participer activement aux travaux concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours
Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche	En cours
Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables	En cours
Priorité régionale 9 : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable	
Élaborer la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	Réalisée
Élaborer la stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective par la production de bois	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture	En cours
Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation	En cours
Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours
Montérégie	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture	
Contribuer à l'optimisation du secteur agroforestier	En cours
Contribuer au maintien de la biodiversité	En cours
Favoriser l'aménagement forestier durable	En cours
Priorité régionale 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation	
Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
Optimiser la deuxième et troisième transformation du bois	En cours
Soutenir la création de richesse de la région	En cours

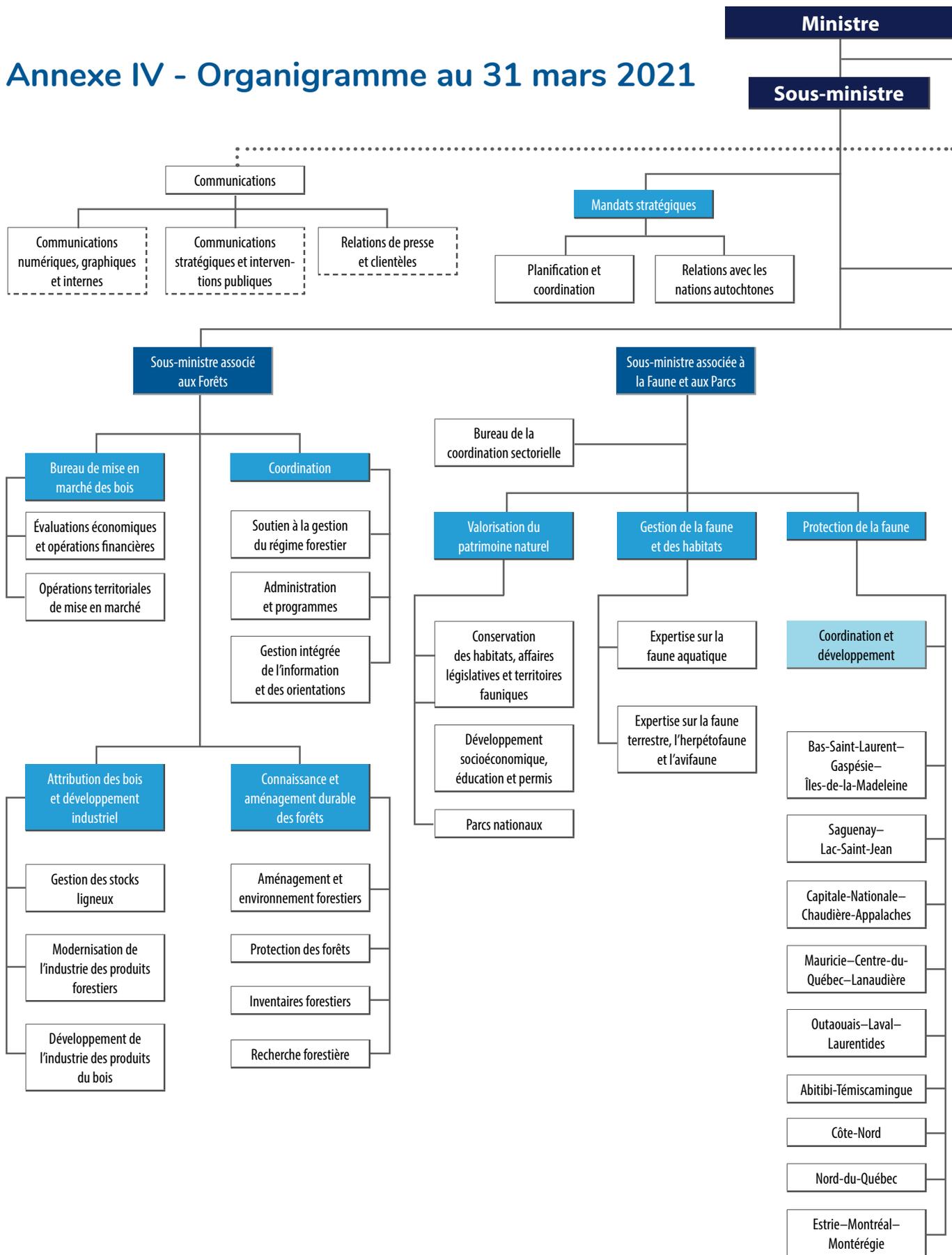
Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	En cours
Priorité régionale 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	
Favoriser la mobilisation des bois de la forêt privée par la création d'une stratégie régionale de production de bois	En cours
Accompagner l'agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain	En cours
Priorité régionale 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Contribuer à développer des corridors fauniques et forestiers	En cours
Contribuer à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie	En cours
Montréal	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	
Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
Accroître les retombées de la diversification des entreprises de deuxième et troisième transformation du bois	En cours
Contribuer à structurer la filière de transformation du bois	En cours
Priorité régionale 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone	
Soutenir l'utilisation du bois	En cours
Développer des partenariats visant le reboisement ou la plantation d'arbres	Abandonnée ¹⁷¹
Nord-du-Québec	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique	
S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
Faciliter l'accès au territoire public	En cours
Priorité régionale 4 : Favoriser le développement viable du territoire et des ressources naturelles	
S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
Outaouais	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

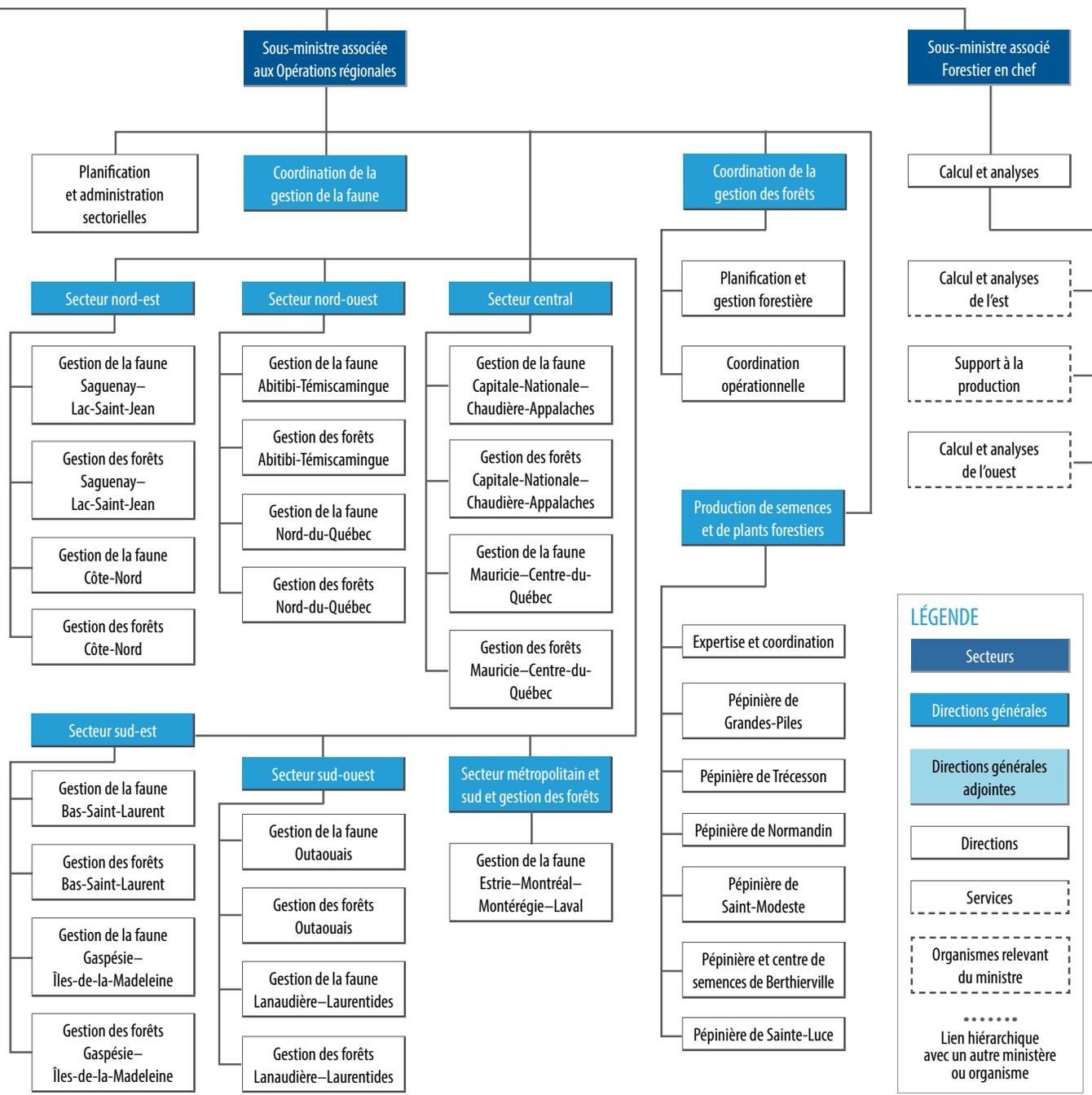
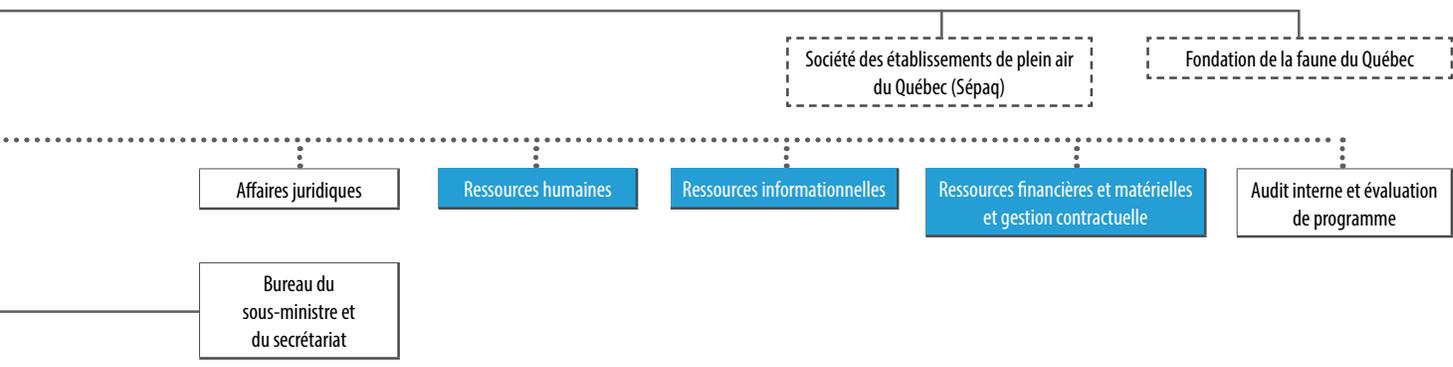
171. Le projet d'entente convenu entre la Ville de Montréal et le Ministère a fait l'objet d'un avis juridique.

Saguenay-Lac-Saint-Jean	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité régionale 7 : Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires	
Faciliter l'accès au territoire public québécois	En cours
Poursuivre les travaux visant à contrer l'appropriation du territoire pendant la saison de chasse à l'original sur le territoire libre du milieu périurbain	En cours
Priorité régionale 8 : Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	
Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie régionale d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse	En cours
Mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité régional intitulé <i>Proposition de modifications de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique</i>	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie régionale de production de bois	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette 2015-2020 pour la région	En cours
Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier ¹⁷²	En cours
Participer au programme de recherche avec la Direction de la recherche forestière, l'Université du Québec à Chicoutimi, Hydro-Québec et la Table des partenaires du Centre de recherche sur la boréale	En cours

172. Le Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier est également en cours de mise en œuvre dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Annexe IV - Organigramme au 31 mars 2021







Forêts, Faune
et Parcs

Québec 